

Rapport d'activité 2015



CLUB.
PLU *i*
plan local d'urbanisme intercommunal



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

ÉDITO

« L'urbanisme intercommunal est définitivement sorti de la confidentialité »

La phrase d'accroche du dossier « PLUi : la dynamique est lancée » proposé par le magazine *Intercommunalités* de l'AdCF (février 2016) pose bien le constat qui s'impose au sortir de l'année 2015 : les communautés s'emparent aujourd'hui massivement de la compétence urbanisme, avec, dans le viseur, l'échéance du transfert généralisé de la compétence à l'ensemble des intercommunalités au 27 mars 2017, prévu par la loi ALUR.

En effet, la dernière enquête menée conjointement par le Club PLUi et l'AdCF a permis de décompter pas moins de **570 EPCI compétents en matière de PLUi en mars 2016**, soit une augmentation de 290 démarches en un an et de 500 démarches depuis 2011. À date, **27 % des EPCI** du territoire ont donc pris la compétence en avance de phase et près de **300 candidatures ont été reçues pour l'appel à projets 2016** du Club PLUi. L'urbanisme intercommunal est véritablement sorti de la confidentialité.

L'accélération de cette dynamique n'est cependant pas due au hasard, mais résulte bien d'une **politique volontariste de sensibilisation** menée par le Club PLUi, ses partenaires, et les services déconcentrés auprès des élus intercommunaux au fil des derniers mois. Avec pas moins de 10 journées de sensibilisation, l'année 2015 aura permis à nos équipes et partenaires d'aller au contact des élus locaux et d'adresser leur besoin de compréhension et d'explicitation du sens de la démarche PLUi pour les embarquer et leur permettre de devenir **les acteurs de leur projet de territoire**.

2015 fut aussi une année riche **pour l'accompagnement des communautés déjà engagées** dans leur démarche PLUi :

- Au niveau national, 17 publications de livrables méthodologiques (fiches, brochures...) et 2 nouveaux groupes de travail sur le climat et sur la mixité sociale ;
- Au niveau local, 18 réunions organisées dans les Clubs territorialisés pour accompagner les communautés au fil de l'élaboration de leur document.

Au regard de la dynamique en cours et des résultats constatés, **l'année 2016 porte de véritables enjeux pour le Club PLUi : celui de maintenir l'accélération de la prise de compétence des EPCI et celui d'assurer un accompagnement de qualité pour**

l'ensemble des communautés engagées dans une démarche PLUi, quel que soit leur niveau d'avancement.

Pour accompagner la dynamique de prise de compétence, le Club se dotera de **nouveaux outils de communication et de soutien** pour les partenaires et les services de l'État afin de renforcer encore leur rôle **d'ambassadeurs de l'urbanisme intercommunal auprès de leurs élus** (kit élu, vidéo promotion, journée d'animation des DDT...). L'objectif du Club PLUi sera ainsi de continuer à éclairer les élus afin de leur permettre d'aborder les débats prévus en fin d'année sur la prise de compétence urbanisme au niveau intercommunal en toute confiance.

Au-delà des prises de compétence, le Club aura la charge **d'accueillir dans la « communauté PLUi » l'ensemble des EPCI nouvellement lancés** dans la démarche (qu'ils soient ou non lauréats de l'appel à projets). 2016 sera donc à nouveau une année très intense pour le Club PLUi dont l'accompagnement sera renforcé, tant au niveau des actions nationales qu'au niveau local : fiches méthodologiques, groupes de travail, création de clubs territorialisés sur l'ensemble des régions...

En effet, au regard, non seulement de l'échéance de généralisation de la prise de compétence au niveau intercommunal, mais aussi des exigences posées en termes de qualité du document d'urbanisme, il nous reviendra de **tenir envers tous les membres du Club notre promesse d'un accompagnement de qualité et d'un soutien méthodologique concret**. Notre accompagnement devra aider les communautés lancées dans la démarche à prendre à bras le corps les possibilités ouvertes par le PLUi, pour en faire un **document porteur d'un véritable projet de territoire, cadré mais souple, adapté aux différents contextes territoriaux et favorable à l'émergence et à la réalisation de projets d'aménagement de qualité**.

Pour cela, nous comptons, ainsi que les services déconcentrés, non seulement sur le maintien de l'implication de l'ensemble des partenaires (associations d'élus, Cerema, agences d'urbanisme, ...) mais également sur celui des communautés membres du Club, dont les expériences et la connaissance du terrain constituent notre plus grande force.

Laurent Girometti

*Directeur de l'Habitat, de
l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)*

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

LE CLUB PLUI ET SES AMBITIONS

Créé en 2012, le Club PLUi est piloté par le ministère du Logement et de l'Habitat durable avec le soutien de ses partenaires (CEREMA), associations d'élus (ACUF, AdCF, AMF), ainsi que la FNAU et le GART.

Le Club a vocation à fédérer et faire travailler ensemble les professionnels en charge de PLUi. Cette ambition se décline à travers des objectifs majeurs :

- Convaincre les élus qui ne se sont pas encore lancés dans une démarche de PLUi des avantages de cet outil ;
- Créer un réseau au sein duquel les acteurs impliqués dans une démarche de PLUi puissent se rencontrer et échanger ;
- Accompagner cette communauté en mettant à sa disposition des outils opérationnels (fiches méthodologiques, argumentaires, outils de pilotage d'actions régionales...).

Vous trouverez au sein de ce document le bilan des activités de l'année 2015 ainsi que les éléments de perspective pour les prochains mois, répondant à la mission que s'est fixée le Club.

SOMMAIRE

I- LE PILOTAGE DE L'ANIMATION DU CLUB PLUI	5
Une dynamique croissante des démarches de PLUi	5
L'organisation du Club	5
L'offre de service du Club PLUi	7
II- LES PRODUCTIONS DU CLUB	8
Les groupes de travail	8
Le groupe de travail « PLUi et Trame verte et bleue »	8
Le groupe de travail « PLUi et modération de la consommation d'espaces ».....	10
Le groupe de travail « PLUi et Mobilité »	12
Le groupe de travail « PLUi et Paysage »	13
Le groupe de travail « PLUi et Climat ».....	15
Le groupe de travail « PLUi et Mixité sociale »	16
Les productions méthodologiques du Club	17
Les fiches méthodologiques	17
Les éclairages juridiques	19
III- LA VIE DU CLUB	20
Les actions nationales	20
L'appel à projets 2016	20
La communication à destination des lauréats	20
Le séminaire annuel du Club PLUi 2015.....	25
Les actions locales	26
Organisation et animation des référents locaux	26
Les Clubs territorialisés	28
IV- PROMOTION ET SENSIBILISATION AU PLUI	50
Les journées de sensibilisation 2015	50
La mobilisation des relais d'opinion	56
Le kit de promotion du PLUi	56
La mobilisation de la presse spécialisée	56
Le lancement de la communication digitale	57
Divers	57
V- CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2016	58
Annexes : ordres du jour des Clubs territorialisés	59

I- LE PILOTAGE DE L'ANIMATION DU CLUB PLUI

UNE DYNAMIQUE CROISSANTE DES DÉMARCHES DE PLUI

De plus en plus d'intercommunalités se lancent dans l'élaboration du PLUi, comme l'illustre le nombre croissant d'EPCI membres lauréats du Club : 232 lauréats en 2015 contre 133 lauréats en 2014.

Cette dynamique a été renforcée par les nouvelles dispositions législatives :

- **La loi ALUR du 24 mars 2014** rend les communautés de communes et les communautés d'agglomération **compétentes de droit en matière de PLU dans un délai de 3 ans** ; les EPCI deviennent donc compétents pour élaborer un PLUi sauf si une minorité de blocage représentant 25 % des communes et 20 % de la population a été mise en œuvre trois mois auparavant. Un transfert volontaire peut néanmoins avoir lieu avant le 27 mars 2017, selon les modalités habituelles prévues par le code général des collectivités territoriales.
- **La loi du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises suspend jusqu'au 31 décembre 2019 la caducité des POS, la grenellisation des PLU et leur mise en compatibilité avec les SCoT** (ou à défaut, autres documents supérieurs), pour les territoires qui décident de s'engager dans une démarche de PLUi avant le 31 décembre 2015.
- **L'article 37 de la loi NOTRe visant à simplifier les modalités de reprises de procédures en cours suite à des fusions d'EPCI.**

On compte ainsi à **avril 2016 près de 570 démarches de PLUi** (prescrits, en cours ou approuvés) sur l'ensemble du territoire, soit une évolution de + 290 démarches par rapport à 2015 et + 510 démarches par rapport à 2011, soit près de 27 % d'EPCI compétents sur le territoire.

L'ORGANISATION DU CLUB

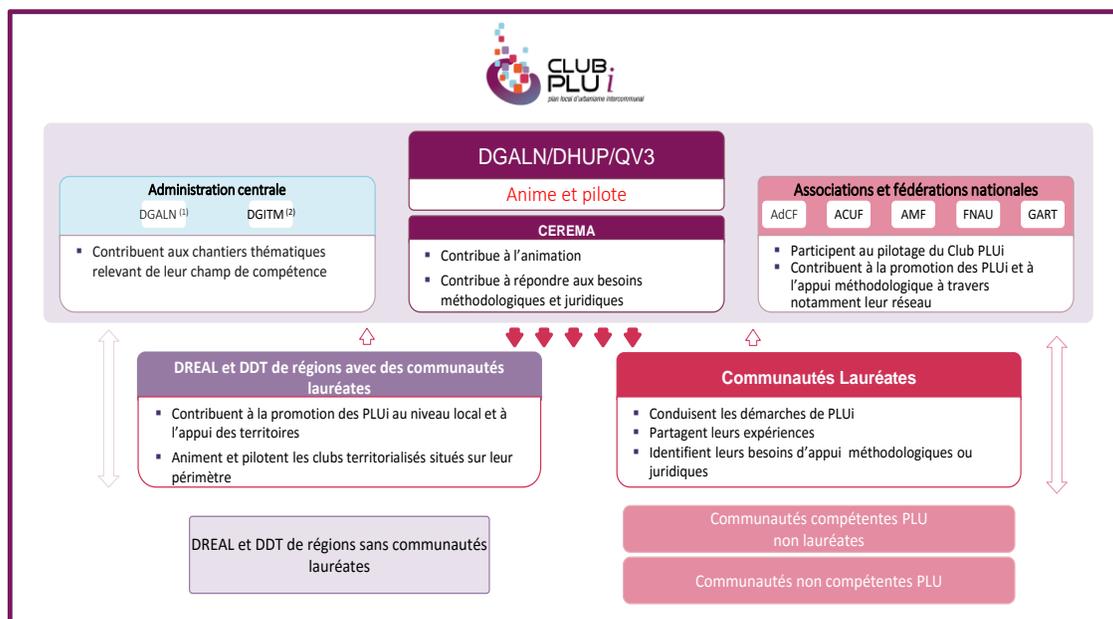
Avec le Club PLUi, l'État promeut une approche partenariale pour accompagner les communautés et promouvoir les PLUi.

L'ambition du Club se décline à travers deux objectifs majeurs :

- Accompagner l'élaboration des PLUi par un appui méthodologique, technique et financier à destination des services, des élus et des techniciens.

- Promouvoir et encourager l'élaboration des PLUi sur le territoire par un travail de communication et de sensibilisation des services, des élus et des techniciens.

La promulgation de la loi ALUR a renforcé l'enjeu de promotion du PLUi, afin de préparer les termes du débat de 2017.



Le comité de pilotage regroupe l'ensemble des partenaires du Club (État, Cerema, AdCF, AMF, ACUF, FNAU). Il propose et valide les orientations du Club : thématiques à étudier, modalités de l'accompagnement proposé aux EPCI, etc.

Le comité technique est composé de membres du bureau de planification urbaine et rurale du cadre de vie (QV3) et du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Le comité technique restreint (Ministère/ QV3 et Cerema/Direction technique territoires et ville) continue à se réunir tous les 15 jours pour assurer le suivi opérationnel du Club. Il accueille une fois par mois, les référents Cerema des directions territoriales qui interviennent directement dans les équipes d'appui des Club régionaux.

Le comité technique a pour objectifs de :

- Partager une vision d'ensemble du Club ;
- Assurer le suivi opérationnel ;
- Faire le point sur les groupes de travail nationaux et des clubs territorialisés ;
- Partager les livrables produits ;
- Préparer les réunions du Copil.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la **DGALN/DHUP**, sous-direction de la qualité du cadre de vie (QV), représentée par Guennolé Poix, chef de projet animation du Club PLUi au bureau QV3, avec l'appui de son AMO Capgemini Consulting et de l'AMO Cerema.

Une AMO de projet 	Une AMO d'expertise 
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition de structuration du Club et de son fonctionnement, appui à l'élaboration des feuilles de route ▪ Assistance au pilotage : gestion du planning et rythme des travaux, identification et gestion des alertes, ... : Ex : <i>suivi COTECH, préparation du COPIL...</i> ▪ Appui à l'organisation de la production : cadrage des démarches, préparation des événements, synthèses... Ex : <i>cadrage des GT, plan de communication, organisation du séminaire annuel...</i> ▪ Prise en charge des productions « fonctionnelles » ou de communication : Ex <i>kit services déconcentrés, supports de communication...</i> ▪ Appui à l'élaboration des productions métier : Ex <i>fiches issues de groupes de travail...</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à l'organisation de la production sur les sujets métier : cadrage des démarches, préparation des ateliers.... Ex : <i>cadrage des GT, des Clubs territorialisés...</i> ▪ Prise en charge de productions métier : identification des problématiques et formalisation de contenus en amont ou en aval des groupes de travail nationaux ou des Clubs territorialisés, relecture et compléments aux productions du ministère... Ex : <i>étude OAP Trame Verte et Bleue, fiches techniques...</i> ▪ Appui aux équipes locales des Clubs territorialisés pour le suivi et le cadencement des travaux, l'articulation avec les autres Clubs et le Club national; Ex : <i>audios de suivi, participation au Club...</i>

L'OFFRE DE SERVICE DU CLUB PLUI

L'offre de services du Club se structure autour de trois chantiers.

Cette offre se décline de manière opérationnelle dans la feuille de route établie chaque année.

Objectifs opérationnels	
<p>1. Accompagnement méthodologique et juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges et les partages d'expériences entre les collectivités - Elaborer et diffuser des outils méthodologiques pour faciliter l'élaboration des PLUi - Centraliser et instruire les difficultés liées au PLUi - Contribuer à l'évolution de la réglementation (loi ALUR, décret règlement...)
<p>2. Promotion et communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'élaboration des PLUi par des actions de sensibilisation - Porter un discours et une doctrine sur les PLUi - Diffuser les travaux du Club et les bonnes pratiques au sein et au-delà du Club
<p>3. Formation et mobilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des formations sur les PLUi et intégrer un volet PLUi dans les formations existantes - Connaître et s'impliquer dans les formations PLUi dispensées par d'autres acteurs (Mairie Conseil, CNFPT...)

II- LES PRODUCTIONS DU CLUB

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail nationaux rassemblent des acteurs de la planification autour d'une thématique. Le plus souvent, les sujets les plus complexes sont traités dans ce cadre, avec l'appui d'intercommunalités bien avancées dans leur démarche et volontaires pour réfléchir à ces sujets de manière innovante. Ces groupes élaborent des outils méthodologiques diffusés à toutes les intercommunalités membres du Club.

L'ensemble des productions décrites ci-dessous est ou sera très bientôt disponible sur l'extranet du Club PLUi.

LE GROUPE DE TRAVAIL « PLUI ET TRAME VERTE ET BLEUE »

► LES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

La Trame verte et bleue permet la mise en réseau des espaces de biodiversité pour améliorer le cycle de vie des espèces animales et végétales. Le PLUi organise dans un projet commun l'ensemble des espaces d'un territoire, urbanisés ou non. Il constitue à ce titre un maillon essentiel de constitution de la Trame verte et bleue, à la fois parce qu'il en assure la transcription au niveau territorial le plus fin et parce qu'il contribue à le protéger et à l'intégrer au projet local, *via* notamment les rédactions des OAP et du règlement.

C'est parce que les acteurs du Club PLUi sont persuadés que **la Trame verte et bleue constitue un levier très intéressant pour construire un projet intercommunal solide**, ambitieux et adapté aux enjeux des territoires, qu'ils ont souhaité mettre en place un groupe de travail sur le sujet. Celui-ci a pour objectifs :

- Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire ;
- Produire des outils méthodologiques à mettre au service des intercommunalités pour les aider dans l'élaboration de leur volet TVB ;
- Engager une réflexion sur certaines thématiques ou certains contenus spécifiques (nouveaux et/ou essentiels).

Lancé en décembre 2013, ce groupe est composé de près d'une quarantaine de personnes, dont :

- Plus d'une dizaine d'EPCI ;
- Deux associations de défense de l'environnement ;
- Des bureaux d'études, agences d'urbanisme et parc naturel régional ;
- Des services de l'État.

► LA MÉTHODE

Dans ce contexte, les travaux ont commencé avec une enquête menée auprès de 7 EPCI, afin d'identifier les principaux thèmes et problématiques à adresser dans le cadre du groupe de travail, puis la mise en place de 3 sessions de travail entre février et mai 2014. Un séminaire national s'est également tenu en juin 2014.

Les travaux ont abouti en 2015 à la publication des productions du groupe de travail.

► LES PRODUCTIONS

Outre une fiche introductive, 8 fiches ont été produites, autour des thématiques suivantes :

Thème 1 : mobilisation des acteurs et gouvernance

- Gouvernance et concertation institutionnelle
- Sensibilisation des acteurs du territoire

Thème 2 : diagnostic et justifications

- Principes généraux d'intégration de la TVB dans les différentes pièces du PLUi
- Les ressources documentaires : constituer une première connaissance naturaliste au niveau intercommunal
- Analyses complémentaires et formalisation d'une Trame verte et bleue communautaire



Thème 3 : outils du PLUi et leur mise en œuvre

- Rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Trame verte et bleue
- Outils réglementaires du code de l'urbanisme mobilisables pour la prise en compte Trame verte et bleue : avantages et inconvénients
- Le Coefficient de Biotope par Surface (CBS)
- Suivi et efficacité des mesures en faveur de la Trame verte et bleue

LE GROUPE DE TRAVAIL « PLUI ET MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES »

► LES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

La loi ALUR a renforcé les obligations du PLU vis-à-vis de la modération de la consommation d'espaces. Selon l'article L 123-1-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation doit en effet :

- Présenter une « analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme » ;
- Analyser « la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers » ;
- Justifier « les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques ».

Le PADD « fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Afin d'aider les collectivités à intégrer ces nouvelles mesures, le Club PLUi a souhaité réunir un groupe de travail composé d'EPCI avancés sur le traitement de cette thématique et de partenaires éclairant les réflexions. L'objectif est de proposer des éléments de méthode sur :

- **L'analyse de la consommation d'espaces au cours des 10 dernières années ;**
- **L'analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis ;**
- **La fixation d'objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces.**

► LA MÉTHODOLOGIE

En préalable aux premières séances de travail, l'équipe du Club PLUi a interrogé 7 EPCI (CC Vire, Calvados ; CC Lisieux Pays d'Auge, Calvados ; CC Trois Pays, Pas-de-Calais ; CA d'Agen, Lot-et-Garonne ; CA Vesoul, Haute-Saône ; Grand Lyon, Rhône ; Brest Métropole Océane, Finistère) dont la synthèse des entretiens se trouve sur l'extranet. Ceux-ci avaient pour objectif d'étudier comment les collectivités ont traité les différentes composantes des sujets du groupe de travail. Sont ainsi identifiées, à partir des pratiques des collectivités, les conditions de succès de la démarche de bilan de la consommation d'espaces, et de définition d'objectifs de consommation.

Les résultats des entretiens ont donné lieu à une journée de travail le 11 décembre 2014 en présence des 7 EPCI et de partenaires experts (CAUE de l'Eure et de l'Hérault). Les discussions ont permis d'enrichir le constat initial. Le groupe de travail a permis la rédaction de deux livrables synthétisant les échanges et les retours d'expérience des EPCI.

► LES PRODUCTIONS

Dans le cadre de ce groupe de travail, deux fiches méthodologiques ont été rédigées. Chaque fiche propose aux membres du Club un retour d'expérience concret et opérationnel sur le sujet, via l'analyse des démarches mises en place sur le sujet. Les contenus proposés s'appuient à la fois sur :

- Les enseignements d'entretiens réalisés sur le PLUi de 7 EPCI ;
- Les conclusions d'un groupe de travail ;
- Les enseignements de plusieurs études réalisées par le Cerema sur le sujet de la consommation d'espaces NAF.

La première fiche méthodologique « **Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans un PLUi** » porte sur l'analyse à 10 ans de la consommation d'espaces et sur les capacités de densification et de mutation, nouvelle mesure issue de la loi ALUR. Elle présente un panorama des différentes méthodes d'analyse de la consommation d'espaces et les pas de temps des analyses. Elle précise enfin, les différentes formes de gisements fonciers et les techniques de localisation de ces potentiels de densification.



La seconde fiche méthodologique « **La définition des objectifs** » décrit les méthodes de calcul des objectifs chiffrés, ainsi que la méthodologie de suivi de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Elle donne des pistes sur la traduction de ces objectifs dans les pièces réglementaires du PLUi (OAP, règlement).



Une synthèse des entretiens préliminaires a également été réalisée. Elle est disponible sur l'extranet du Club.

LE GROUPE DE TRAVAIL « PLUI ET MOBILITÉ »

► LES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Depuis la loi Grenelle 2 (juillet 2010), une quarantaine d'EPCI compétents pour l'élaboration d'un PLUi sont tenus d'y intégrer leur PDU. Plusieurs de ces EPCI, disposant d'un PDU avant la loi Grenelle 2, sont très avancés dans cette démarche (Angers, Bordeaux, Strasbourg), voire ont déjà approuvé leur document (PLUi « facteur 4 » de Brest).

Cette année, la loi ALUR (mars 2014) a modernisé le régime du PLUi tenant lieu de PDU, afin de tenir compte de plusieurs questions posées par l'intégration du PDU dans les seules OAP : le POA, pièce non opposable, a notamment été créé à cet effet. La loi ALUR a par ailleurs rendu l'intégration du PDU facultative pour tous les EPCI.

Le Club PLUi, en partenariat avec la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) et le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART), a donc organisé une **réunion de travail sur les PLUi tenant lieu de PDU** afin de capitaliser sur les retours d'expérience des EPCI précités, pour :

- Fournir des **éléments de méthode à l'élaboration d'un PLUi-D post-ALUR**, tant sur la ventilation du PDU dans les différentes pièces du PLUi, que sur les bonnes pratiques de gouvernance et de concertation dans le cadre d'une démarche de planification intégrée ;
- Alimenter un **argumentaire sur la prise en compte de la mobilité dans le PLUi**, visant à sensibiliser les EPCI à cette démarche désormais facultative et éclairer leur choix.

► LA MÉTHODE

Un **premier atelier de travail s'est tenu le 23 juin 2014** sur la thématique du « PLUi tenant lieu de PDU ». Les principales séquences de l'atelier étaient les suivantes :

- État d'avancement des démarches locales
- Rappel du dispositif juridique du PLUi D, de Grenelle 2 à ALUR
- Ventilation du PDU dans le PLUi
- Gouvernance et concertation autour du PLUi-D
- Avantages et difficultés d'une démarche de planification intégrée

Le 9 avril 2015, près de 120 personnes ont participé à une **journée nationale sur le thème « PLUi et mobilité »**, organisée à Paris en partenariat avec le CNFPT. S'appuyant sur le bilan d'études nationales et le retour d'expériences locales, cet événement portait à la fois sur la prise en compte générale des déplacements dans les PLUi, y compris en ville moyenne et zone peu dense, et sur le sujet plus spécifique du PLUi tenant lieu de PDU.

Les principales séquences de cette journée étaient les suivantes :

- Les déplacements dans les PLU et PLUi : éléments de cadrage et retour d'expérience du Cerema
- Exemple du PLUi de la CC du canton de Fauquembergues
- Cadrage juridique sur le PLUi intégrateur
- Retours d'expérience de Strasbourg Eurométropole et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais sur le PLUi tenant lieu de PDU
- Enseignements et perspectives : points de vue croisés élue / DDT

► LES PRODUCTIONS

7 livrables sont issus des travaux de ce groupe :

- **Éléments de cadrage du séminaire**
- **Synthèse des ateliers régionaux de la mobilité** des Clubs PLUi territorialisés en 2015
- **Présentation de l'évolution de la problématique du PLUi-D entre Grenelle 2 et ALUR**
- **Présentation du cas de l'Eurométropole de Strasbourg**
- **Présentation du cas de Boulogne-sur-Mer**
- **Synthèse des échanges de la journée nationale** du 9 avril 2015



LE GROUPE DE TRAVAIL « PLUi ET PAYSAGE »

En 2014, la loi ALUR a introduit des objectifs de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme :

- l'ensemble des paysages doit ainsi être considéré (considération de l'ensemble du territoire et de l'ensemble des typologies) ;
- l'approche du paysage doit être positive, ses politiques constructives et évolutives ;
- les populations doivent être associées aux décisions impactant leur cadre de vie.

De plus, la loi ALUR prévoit la généralisation de la planification à l'échelle intercommunale, permettant ainsi d'aborder les politiques sectorielles dans leur globalité, de les articuler entre elles et d'exploiter la complémentarité et la solidarité des territoires.

Aussi, **penser conjointement paysage et urbanisme peut faciliter la mise en œuvre de ces ambitions.**

C'est pourquoi le Club PLUi a souhaité travailler sur la thématique « PLUi et Paysage », qui avait déjà été évoquée lors de certains Clubs territorialisés.

- Une fiche méthodologique (*en cours de relecture*), visant à appuyer les techniciens dans leur élaboration du PLUi, via l'approche paysagère, organisée autour de plusieurs axes :
 - Appréhender l'approche paysagère ;
 - L'apport de l'approche paysagère pour les différents enjeux du territoire ;
 - Traduire l'approche paysagère dans son PLUi ;
 - Faire vivre l'approche paysagère du projet de territoire.



LE GROUPE DE TRAVAIL « PLUI ET CLIMAT »

► LES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

70 % des communes citent le PLU parmi les outils utilisés pour mener une politique de lutte contre le changement climatique, faisant de ce document le premier outil des collectivités locales sur le sujet, devant le Plan Climat-Énergie Territorial.

De fait, les PLU, d'autant plus quand ils sont intercommunaux, facilitent l'articulation de politiques publiques essentielles à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses impacts : limitation de l'artificialisation des sols, intégration de la biodiversité dans les espaces urbains, organisation de la forme urbaine de manière à optimiser les énergies, accompagnement de nouvelles formes de mobilité, etc.



C'est pourquoi le Club PLUi a lancé en 2015 **un groupe de travail partenarial**, composé de plusieurs communautés et experts, pour encourager et accompagner **les communautés qui s'engagent dans un PLUi intégrant la question du changement climatique**.

► LA MÉTHODE

- Entretiens bilatéraux avec : CA Agen, AU D'Amiens, CU Strasbourg, Brest Métropole, CC Matour, CC du Boulonnais
- Atelier n° 1 le 9 juillet à La Défense, avec : DREAL Limousin, CA Agen, CC Matour, Ademe :
 - Intégrer le changement climatique dans un PLUi
 - Atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets
- Atelier n° 2 le 6 octobre 2015 à La Défense (Zoom sur le bâtiment, sur les énergies renouvelables et sur le risque de submersion marine)

► LES PRODUCTIONS

Une première brochure a été réalisée pour informer notamment les élus sur les leviers offerts par le PLUi sur le sujet.

2 livrables ont été produits :

- Une fiche de présentation de retours d'expérience
- Un référentiel des leviers permettant de prendre en compte les problématiques liées au climat dans le PLUi.

LE GROUPE DE TRAVAIL « PLUI ET MIXITÉ SOCIALE »

► LES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Une étude réalisée par la DREAL dans le cadre du « Club territorialisé » Basse-Normandie révèle les difficultés rencontrées par les communautés pour traduire les objectifs de mixité sociale dans le PLUi :

- des difficultés à établir un diagnostic critique et objectif sur l'état et la répartition de l'offre de logements publics et privés en termes qualitatif et quantitatif ;
- une déclinaison des orientations malhabile à territorialiser les modalités de diversification de l'offre de logement (nombre, typologie, mixité...), avec parfois une approximation sur la couverture du logement des populations spécifiques ;
- une déclinaison trop vague des objectifs quantifiés et territorialisés de logements dans les programmes d'actions.

Afin de pouvoir traduire les objectifs de mixité sociale au sein de chacune des pièces du PLUi, l'enjeu est d'anticiper cette articulation dès la rédaction du PLH.

L'étude menée par la DREAL Basse-Normandie souligne également le caractère critique d'une réelle conduite, d'un suivi et d'une évaluation périodique du PLH, pour atteindre réellement les objectifs définis. Le lien effectué entre suivi du PLH et PLUi pourrait également être considéré comme un enjeu à travailler.

Au regard de ce contexte, les objectifs du groupe de travail sont :

- étudier les difficultés à la bonne transcription dans les PLUi des objectifs en matière d'habitat et de mixité sociale, mesures annoncées ou non dans un PLH ;
- identifier et proposer les bons leviers permettant que la thématique habitat soit pleinement saisie par le PLUi, que celui-ci tienne lieu de PLH ou non.

► LA MÉTHODE

- Entretiens bilatéraux en cours de réalisation auprès des EPCI : Angers Loire Métropole, CA du grand Rodez, CC Cœur Côte Fleurie, CC de Vire, CC de

Wissembourg, CC du Val de Moder, CC Terre des 2 Caps, Grand Lyon, Lille Métropole ;

- Atelier n° 1 le 8 décembre avec des EPCI et des acteurs de l'habitat : EPF, USH, Bailleurs sociaux, Rencontre de l'aménagement opérationnel ;
- Programme
 - Contexte et objectifs du GT
 - L'articulation PLUi & PLH
 - La traduction de la politique habitat dans les pièces du PLUi
 - Les outils complémentaires au PLUi pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la politique habitat.

► LES PRODUCTIONS

Pour répondre à ces problématiques, deux livrables, politique et technique ont été produits :

- une brochure pédagogique, expliquant en quoi le PLUi redonne des marges de manœuvre supplémentaires aux communes pour atteindre leurs objectifs de mixité sociale ;
- une fiche méthodologique, visant à recenser les conditions d'une bonne articulation PLUi et politique de l'habitat pour les techniciens.

LES PRODUCTIONS MÉTHODOLOGIQUES DU CLUB

LES FICHES MÉTHODOLOGIQUES

► LA FICHE MÉTHODOLOGIQUE « LES PLANS DE SECTEURS, OUTILS DE PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS INFRACOMMUNAUTAIRES »

Les plans de secteur, mis en place depuis la loi ENE, permettent **l'élaboration d'orientations d'aménagement et de zonages spécifiques à certaines communes ou regroupement de communes au sein du PLUi.**

Ainsi, si l'ensemble des communes reste couvert par un même PLUi et en particulier un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) portant sur l'ensemble du territoire communautaire, les plans de secteur offrent une souplesse pour mieux intégrer les spécificités de certains espaces communautaires, en créant des sortes de « familles de communes ».

L'impact principal porte sur le règlement, qui s'avère plus lisible (moins de zonage indicé nécessaire). Quant aux OAP, elles sont simplement regroupées avec le règlement de chaque secteur (dans un seul livret par exemple).

Les communautés semblent ne s'être pas complètement approprié l'outil, puisque l'édition 2015 de l'observatoire du Club PLUi a révélé que seuls 13 EPCI sur les 100 répondants avaient décidé de mettre en place des plans de secteur, mais 49 d'entre eux n'avaient pas encore tranché...

Les plans de secteur s'avèrent cependant une option intéressante, notamment pour les territoires très hétérogènes et dans lesquels il est donc nécessaire de travailler différemment d'un secteur à l'autre :

- communautés qui comprennent des territoires très différents : secteurs de centralités, périphérie, territoires ruraux... ;
- territoires dont la géographie est très contrastée (ex. : plaine / montagne...) ;
- très grands territoires (en termes de surfaces ou de nombre de communes).

Le Club PLUi présente donc dans cette fiche :

- quelques éléments de cadrage (aspects juridiques et modalités de définition des secteurs) ;
- les avantages et limites identifiés à ce stade sur le sujet ;
- le retour d'expériences de quelques lauréats du Club.

► LA FICHE MÉTHODOLOGIQUE « L'INGÉNIERIE DU PLUi »

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est porteur d'un projet politique. Il intègre des politiques de plus en plus nombreuses : habitat, mobilité, biodiversité et continuités écologiques, agriculture, activités économiques, paysage et cadre de vie, risques... Le PLUi est donc bien plus qu'un document de gestion du droit des sols, c'est un outil au service de toutes ces politiques, lesquelles ne sont pas toujours aisées à concilier.

Ambitieux, ce document doit donc être d'une grande qualité et pertinence.

C'est là qu'intervient l'ingénierie du document d'urbanisme :

- Elle aide à construire un diagnostic partagé du territoire, en croisant le vécu des habitants avec une analyse plus technique, de manière à faciliter les arbitrages politiques vis-à-vis des différents enjeux du territoire qui, comme nous l'avons dit, peuvent parfois s'entrechoquer ;
- Elle accompagne les élus pour faire émerger une vision du territoire ou exprimer celle dont ils sont porteurs et la traduire de manière précise dans le PLUi sans en perdre la substance, afin que ces élus restent impliqués tout au long de la démarche et puissent porter le projet une fois abouti ;



- Elle anticipe et anime la concertation, notamment avec les citoyens – celle-ci peut prendre des formes et une ampleur variables selon l'étape d'élaboration du PLUi – afin de s'assurer que le projet soit construit, partagé, compris et accepté par l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Une ingénierie bien composée et finement pilotée permet d'assurer le succès à ces différentes étapes, de produire un projet/document de qualité et de faciliter sa mise en œuvre opérationnelle.

Cette fiche méthodologique a pour objectif de partager les bonnes pratiques, facteurs clés de succès et points de vigilance en matière de composition et pilotage de l'ingénierie. Ces enseignements sont tirés de deux principales sources d'information :

- les débats du séminaire annuel du Club en 2014, journée dédiée à la thématique « ingénierie et qualité des PLUi » ;
- une enquête sur l'ingénierie des PLUi, menée en juin 2014 auprès de 48 lauréats de l'appel à projets PLUi porté par le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

► **LA FICHE MÉTHODOLOGIQUE « LE PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS »**

Cette fiche méthodologique présente une nouvelle pièce du document d'urbanisme, le **Programme d'Orientations et d'Actions (POA)**.

Applicable exclusivement aux PLUi tenant lieu de PLH et/ou de PDU, cette pièce rassemble les mesures et informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'habitat ou de transports et déplacements qui ne sont pas opposables aux autorisations d'urbanisme.

Le contenu de cette fiche a été établi à partir de l'analyse des articles de la loi ALUR du 24 mars 2014 qui précisent l'objet du POA et à partir de quelques PLUi approuvés ou en cours d'élaboration.



LES ÉCLAIRAGES JURIDIQUES

► **L'ARTICLE 37 DE LA LOI NOTRE**

Éléments de synthèse relatifs à l'impact de la loi NOTRe sur la prise de compétence de l'intercommunalité et les reprises de procédure.



III-LA VIE DU CLUB

LES ACTIONS NATIONALES

L'APPEL À PROJETS 2016

Depuis 2010, le ministère du Logement et de l'Habitat durable subventionne les EPCI se lançant dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette impulsion atteint cette année son point d'orgue avec un nombre record de candidatures (272 valides / 299 au total). Près de deux cents candidats seront lauréats en 2016.

Les candidats ont été retenus en fonction des critères suivants :

- définition d'un classement régional (à l'échelle des anciennes régions) ;
- sont favorisées les démarches de PLUi tenant lieu de PLH et/ou de PDU afin de promouvoir une planification intégratrice des politiques de l'habitat et des déplacements ;
- sont favorisés les EPCI dont une majorité de communes appartiennent à une zone de revitalisation rurale afin d'encourager ces territoires qui ne bénéficient souvent pas d'ingénierie locale.

LA COMMUNICATION À DESTINATION DES LAURÉATS

► L'EXTRANET DU CLUB PLUI

En ligne depuis 2103, l'extranet exclusivement réservé au Club PLUi est un outil de communication à privilégier, et qui connaît un succès grandissant (1 180 visites ont été dénombrées lors du dernier semestre, soit une évolution de + 29,8 % par rapport au semestre précédent¹).

Enquête Club Basse Normandie (octobre 2014) : « L'extranet est jugé très utile et intéressant. Il est consulté à la fois par les techniciens et par les élus ».

Cette plateforme offre à la fois un suivi de l'actualité du Club et du PLUi, le téléchargement de l'ensemble des productions du Club, ainsi qu'un espace d'échanges, à destination des communautés.

¹ Source : site xiti.com, données au 18 mars 2015

L'enrichissement des rubriques au fil des activités et des productions du Club a nécessité une restructuration de l'extranet fin 2015 afin de simplifier le parcours des visiteurs.

Cette restructuration a permis :

- de réaliser les mises à jour de l'extranet avec les dernières productions du Club ;
- de proposer une nouvelle entrée par thématique (Gouvernance, Concertation, Habitat, Mobilité, OAP, Foncier, Paysage, Agriculture...) mise en cohérence avec l'entrée classique « Club PLUi » ;
- de créer une rubrique « les pièces du PLUi » ;
- de garantir l'animation des pages des Clubs territorialisés.

L'ORGANISATION DE L'EXTRANET :

Le PLUi

Cette rubrique rappelle le cadre juridique du PLUi, et propose en téléchargement des éléments de documentation généraux sur le sujet.

Sont également disponibles en téléchargement les plaquettes argumentaires relatives à l'élaboration d'un PLUi ainsi que des éclairages juridiques.

Les sous-rubriques :

Pourquoi réaliser un PLUi ?	Quel type de PLUi élaborer ?	Éclairages juridiques	On en parle...
-----------------------------	------------------------------	-----------------------	----------------

Le club PLUi

Cette partie permet de suivre toutes les actualités sur le Club et la dynamique PLUi en France. Elle centralise l'ensemble des actions nationales et régionales du Club PLUi ainsi que l'ensemble de ses productions (groupes de travail, fiches méthodologiques, etc.) qui sont disponibles en téléchargement.

Les sous-rubriques :

Historique	Fonctionnement	Les appels à projet PLUi	Séminaires annuels
Les productions groupes travail	Les fiches méthodologiques	Clubs territorialisés	Journées de sensibilisation
Autres initiatives	La presse en parle !		

Toutes les productions par thématiques

Cette rubrique propose un classement thématique des productions, événements et actualités du Club. Elle a vocation à s'enrichir au fil de l'eau.

Les sous-rubriques :

Les pièces du PLUi	Ingénierie du PLUi	Concertation	Gouvernance
Suivi et évaluation PLUi	Mobilité	Paysage	Foncier / conso espace
Climat / Énergie	Trame verte et bleue	Agriculture	Habitat
Dev. économique			

Observatoire des PLUi

Cette rubrique propose en téléchargement les résultats synthétiques des enquêtes annuelles (dont celle de février 2016) adressées aux lauréats du Club, pour mieux connaître leur profil et leur niveau d'avancement dans leur démarche de PLUi.

Une nouvelle enquête a été adressée aux 232 lauréats du Club PLUi entre 2010 et 2015 et répond aux objectifs suivants :

- Connaître la progression des travaux des lauréats depuis 2010 ;
- Recenser les attentes des lauréats vis-à-vis des actions du Club pour l'année 2016.

Le taux de participation s'élève à 75 %.

Les résultats de l'enquête sont présentés selon les axes suivants :

- La dynamique générale des PLUi
- Le profil des lauréats
- Les sujets d'actualités sur le sujet du PLUi
- L'avancement des lauréats
- Les retours des lauréats sur leur accompagnement (BET)
- Les attentes des lauréats vis-à-vis du Club

Ainsi, à titre d'exemple, l'enquête indique les avancées suivantes :

- Désormais, le Club PLUi compte 232 lauréats, membres du Club à février 2016, dont 195 communautés de communes (+ 90 vs. 2015), 21 communautés d'agglomération (+ 9 vs. 2015), 9 communautés urbaines (- 3 vs. 2015 – transformations en métropoles), 6 métropoles ;
- L'augmentation du nombre de nouveaux lauréats a eu pour conséquence un taux d'avancement moyen réduit dans la démarche d'élaboration des PLUi ;
- D'après les résultats de l'enquête 2015, 65 % des lauréats répondants ont d'ores et déjà lancé les études préalables, et près de 40 % ont entamé les démarches de concertations relatives à leur PLUi ;
- 26 % des lauréats répondants ont organisé le débat sur les orientations du PADD, parmi lesquels, 10 % ont pris la délibération arrêtant le projet de PLUi.

Cette rubrique propose également l'observatoire du Club PLUi, mis à jour avec les derniers résultats de l'enquête (à mars 2015). Ce document, téléchargeable en format Excel, montre l'avancée des démarches de PLUi pour les lauréats du Club, ainsi que les données suivantes, dans la mesure des informations suivantes :

- Les caractéristiques de chaque EPCI (SIREN EPCI, nature de la structure, situation géographique, nombre de communes et d'habitants, superficie) ;
- Les détails sur la procédure d'élaboration de PLUi (type de PLUi, avancement des différentes étapes).

Les sous-rubriques :

Observatoire des PLUi	Enquête annuelle du Club
-----------------------	--------------------------

Les RLPI

Cette rubrique rappelle le cadre juridique des RLPI tout en exposant les travaux du Club sur cette thématique.

Les sous-rubriques :

Textes référence et jurisprudence	Accompagnement à l'élaboration RLPI	Aide à la gestion de la compétence publicité	Le groupe RLPI
-----------------------------------	-------------------------------------	--	----------------

Espace d'échanges

Vous trouverez sur cette page un forum de discussion, à la disposition des inter-communalités. Il y est possible de poser des questions, d'y discuter ou y répondre.

Les statistiques de l'extranet

L'extranet du Club PLUi connaît un succès croissant :

- Nombre de visites (cumulées) pour 2015 : 9 289
- Nombre de visiteurs uniques pour 2015 : 6 305
- Temps moyen de visite pour 2015 : 7 minutes
- Les 3 pages les plus visitées pour 2015 :
 - « Les fiches méthodologiques du Club » (2 473 visites)
 - « Les clubs territorialisés » (1 143 visites)
 - « L'espace d'échanges » (1 133 visites)

► LA LETTRE D'INFORMATION DU CLUB PLUI

La lettre d'information permet de mettre en lumière l'actualité du Club, de zoomer sur un sujet important pour les EPCI, (ex. : l'arrêt Dos Santos) et de donner la parole à quelques EPCI.

La lettre se structure autour de plusieurs rubriques parmi lesquelles :

- Un éditorial
- Des zooms méthodologiques
- Des points d'actualités
- L'interview d'un EPCI dont le PLUi a été approuvé
- Un point agenda du Club
- Un point sur les productions récentes et les derniers événements du Club

La lettre est diffusée à près de 1 300 acteurs de la planification (collectivités, relais d'information, partenaires).

En 2015, trois lettres ont été publiées :

- Au mois d'avril
- Au mois de juillet
- Au mois de novembre



LE SÉMINAIRE ANNUEL DU CLUB PLUI 2015

Le vendredi 29 mai 2015, le Club PLUi a **accueilli les anciens et les nouveaux lauréats 2015 de l'appel à projets PLUi**, dans le cadre du 4^e séminaire annuel du Club, à La Défense.



En effet, dès 2010, le ministère a mis en place un soutien annuel pour accompagner financièrement les intercommunalités élaborant un PLUi. Cette aide s'ajoute à la part de la dotation globale de décentralisation dont bénéficient par ailleurs toutes les collectivités qui élaborent un document d'urbanisme. Les bénéficiaires ont des profils variés puisqu'on dénombre pour ces 5 premières années, 84 % de communautés de communes, 9 % de communautés d'agglomération et 7 % de communautés urbaines.

En 2015, ce sont 104 communautés qui vont être aidées financièrement par l'État dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi.

Elles se répartissent sur 21 régions et une soixantaine de départements, couvrent près de 2 millions d'habitants et 1 426 communes. Elles sont de tailles variées, et 36 d'entre elles sont des petites communautés de communes de moins de 10 000 habitants, ce qui montre bien que le PLUi est un outil pertinent pour les communautés quelle que soit leur taille.



Le nombre important de candidatures reçues cette année (près de 150, soit + 110 candidatures par rapport à 2014) témoigne bien d'une intensification des démarches de PLUi sur l'ensemble du territoire.

Le 4^e séminaire national du Club PLUi a réuni près de 300 participants, témoignant de l'intérêt croissant porté aux travaux du Club et à sa démarche partenariale.

Après l'ouverture du séminaire par la Ministre Sylvia Pinel et Laurent Girometti, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, cette rencontre a été l'occasion de partager le bilan 2014-2015 du Club, et sa feuille de route pour l'année à venir. L'ensemble reflète la progression des réflexions sur le PLUi : de nombreux sujets de méthodologie ayant déjà été traités (procédures, sécurisation juridique...), les productions peuvent désormais privilégier des sujets de fond (PLUi et TVB, mobilité, paysage, consommation d'espaces...).

Le fil rouge de cette édition 2015 – « Le projet de territoire comme pierre angulaire du PLUi » – illustre la richesse des échanges menés au sein du Club. À travers deux tables rondes et une présentation conclusive du grand prix de l'urbanisme 2014, Frédéric Bonnet, les participants se sont interrogés sur les moyens de garantir l'élaboration d'un PLUi qui constitue un réel projet de territoire.

LES ACTIONS LOCALES

ORGANISATION ET ANIMATION DES RÉFÉRENTS LOCAUX

► ORGANISATION

Au cours des années 2014 et 2015, **les objectifs des clubs territorialisés ont été ré-orientés afin de faire de ces rencontres des lieux d'échanges et de débats.** Pour cela, les partenaires du Club ainsi que les services déconcentrés ont été remobilisés pour accélérer l'ouverture de nouveaux Clubs territorialisés. Les Clubs existants ont également été ouverts aux EPCI non lauréats qui ont engagé une procédure de PLUi, et aux EPCI d'autres territoires sur lesquels il n'existe pas de Club et qui formulent une demande de rattachement à un Club existant.



Dans cette optique, il a également été proposé **une évolution des modes de fonctionnement du Club.**

Jusqu'à présent, la coordination des rencontres en région et la synchronisation étaient assurées par l'équipe d'animation nationale.

Pour répondre au nombre croissant des démarches de PLUi en régions, les clubs territorialisés reposent maintenant sur une gestion plus déconcentrée et partenariale. Le nouveau dispositif s'appuie ainsi sur une équipe d'appui locale, composée des forces vives en présence et de bonnes volontés. Par exemple, le Club Picardie a été créé en janvier 2015, à l'initiative d'un élu : Jany Froissart, vice-président de la Communauté de Communes du Val de Noye (Somme) avec l'ADUGA et l'appui de la DREAL. Cette structure permet d'accompagner les EPCI dans leur démarche d'élaboration de PLUi dans un souci de proximité.

Les équipes d'appui des clubs territorialisés bénéficient également de l'assistance d'un référent Cerema de proximité situé le plus souvent dans les DTer. Celui-ci a pour rôle d'assister le responsable local du Club dans le suivi et le cadencement des travaux. Il est le garant de la circulation d'informations entre Clubs et avec le niveau national. De plus, le référent Cerema peut en, cas de besoin, aider l'équipe locale à identifier et mobiliser des intervenants.

Pour accompagner au mieux les équipes d'appui locales, le Club national a proposé la mise en place de plusieurs outils :

- Diffusion d'un kit « Décliner des actions territoriales autour du PLUi », composé d'outils pré-construits, et visant à faciliter l'organisation des rencontres en régions (journées de sensibilisation, Clubs territorialisés) ;
- Chaque partie est illustrée d'exemples concrets, issus des retours d'expérience locaux (proposition de relais d'opinion à contacter, actions sur lesquelles mobiliser la presse régionale et nationale, ...) ;
- Création d'une liste de diffusion SYMPA à destination de l'ensemble des équipes d'appui (45 membres) : un outil à mobiliser pour faciliter la circulation des informations entre les équipes ;
- Création d'un espace de partage documentaire (sur Alfresco), centralisant l'ensemble des documents liés aux clubs territorialisés sur un seul site web :
 - Des supports et argumentaires d'aide à la promotion du PLUi
 - Des propositions de thématiques, intervenants et ordres du jour pour les prochains clubs territorialisés
 - Des outils d'aide à la logistique pour faciliter l'organisation des rencontres
 - Une capitalisation des informations sur les lauréats et le suivi des PLUi approuvés

Parallèlement, des rencontres physiques avec les référents locaux et les équipes d'appui ont été organisées en 2015 (30 mars et 8 septembre) avec à chaque réunion, plus de 20 participants, issus d'organismes variés, reflets de notre approche partenariale (DREAL, DDT, Cerema, Agences d'urbanisme). Les objectifs de ces rencontres sont :

- Accueillir les nouvelles équipes ;
- Renforcer l'esprit partenarial du Club et les échanges entre les régions ;
- Partager des méthodologies d'animation et d'accompagnement des communautés (ateliers, visite-terrain...) ;
- Échanger sur des thématiques qui pourraient faire l'objet de clubs territorialisés (TVB, suivi et évaluation, développement économique...).

Deux lettres d'information dédiées aux référents locaux ont été diffusées en juillet et octobre 2015 pour soutenir le réseau des référents et leur apporter des informations spécifiques leur permettant de développer leurs Clubs : contenu de fond (éolien par exemple), méthodologie d'animation...

LES CLUBS TERRITORIALISÉS

L'intérêt suscité par les PLUi auprès des acteurs locaux se confirme, comme l'illustrent les nombreuses demandes de création Clubs territorialisés et d'organisation de journées de sensibilisation en 2015.

Les clubs territorialisés ont vocation à rassembler, 3 à 4 fois par an, l'ensemble des membres du Club PLUi d'une région, dans le cadre de journées d'échanges et de travail. Ces instances offrent des moments de travail pendant lesquels des problématiques locales liées au PLUi sont discutées, et desquels sortent éventuellement des outils méthodologiques mis à la disposition de tous.

En début d'année 2015, le Club PLUi comptait 6 Clubs territorialisés :

- Le Club Bourgogne, lancé en décembre 2012
- Le Club Basse-Normandie, lancé en décembre 2012
- Le Club Nord-Pas-de-Calais, lancé en juillet 2013
- Le Club Alsace, lancé en janvier 2014
- Le Club Lorraine, lancé en novembre 2014
- Le Club Picardie, lancé en janvier 2015

4 nouveaux Clubs ont été lancés depuis lors :

- Le Club Pays de la Loire
- Le Club Franche-Comté
- Le Club Midi-Pyrénées
- Le Club Rhône-Alpes

Chaque Club territorialisé est organisé dans le cadre d'une équipe d'appui, pilotée par la DREAL, les DDT concernées ou une agence d'urbanisme, voire une communauté motrice dans la région. Y participent les intercommunalités lauréates de la région, les services de l'État (DREAL et DDT), ainsi que toute autre structure ayant manifesté le souhait de participer aux travaux (agences d'urbanisme, CAUE, chambres d'agriculture, intercommunalités non lauréates mais engagées dans une démarche de PLUi, ...).

À la faveur de la recomposition des régions, les Clubs territorialisés sont en cours de réorganisation en ce début 2016. Sur les 13 nouvelles régions, 7 sont désormais couvertes par un Club local.

L'ensemble des comptes rendus des journées décrites ci-dessous sont disponibles en téléchargement sur l'extranet.

► LE CLUB ALSACE

Le Club PLUi Alsace a exploré cette année de nouvelles thématiques, en particulier l'économie. Des modalités novatrices ont été mises en place en partenariat avec la CCI, acteur incontournable pour mieux comprendre cette thématique.

Le club Alsace a été lancé le 23 janvier 2014. Actuellement, 13 EPCI sont lauréats de l'appel à projets PLUi et participent activement au Club.

Membres de l'équipe d'appui locale

- DREAL Alsace (Charles Ackermann)
- DDT 67 : Florence Wiel, Alain, Bertrand, Pascal Fromeyer et Clémentine Brachet-Sergent
- DDT 68 : Romain Courtet, Jean-Luc Stintzy et Béatrice Vagner
- Cerema : François Pierron

L'intégration des enjeux économiques dans le PLUi :

Le Club PLUi Alsace a tenu sa 3^e séance le 19 février 2015 dans les locaux de la CCI du Bas-Rhin à Strasbourg. Près de 50 participants ont été accueillis dont des élus et techniciens de 11 intercommunalités alsaciennes, des représentants du Conseil Régional, du Conseil Départemental du Bas-Rhin, des trois SCoT de la région de Strasbourg, de l'Alsace du Nord et du Piémont des Vosges, des agences d'urbanisme, de la CCI, de l'Agence de développement économique du Bas-Rhin et des services de l'État (DREAL, DDT, Cerema).

Cette thématique était abordée pour la première fois dans un club régional. L'intervention de la DREAL Alsace qui a lancé les discussions de la journée, a souligné la très haute importance de ce sujet dans le contexte actuel difficile en termes économiques et de financements publics : l'intégration des différentes politiques publiques est gage d'efficacité.

Le matin, le sujet a été traité à partir de témoignages et d'échanges d'expérience au sein des trois ateliers animés par la DREAL, les DDT et la CCI :

- Atelier 1 : Comment établir un état des lieux et un diagnostic économique de qualité dans un PLUi ?
- Atelier 2 : Comment décliner la stratégie et les orientations en termes de développement économique dans le PLUi ?
- Atelier 3 : Comment se positionner par rapport aux territoires voisins et aux différentes échelles territoriales ? Quels partenariats mobiliser à ces différents niveaux ?

Après un **éclairage sur les enjeux territoriaux des dynamiques économiques alsaciennes**, l'après-midi a été consacrée à la restitution croisée des travaux en atelier et au débat. Les échanges ont mis en exergue :

- La nécessité de l'**élargissement de la focale territoriale et de l'articulation des différentes échelles de territoires**. Les problématiques économiques ne peuvent être traitées à la seule échelle communale ; elles prennent leurs sens à l'échelle de l'intercommunalité, seuil de compétence.
- L'importance de prendre en compte la **diversité des domaines économiques** : touristique, résidentiel, services, artisanat. C'est une économie multiforme qu'il s'agit d'appréhender tant en termes de ressources actuelles que d'évolutions à venir.
- La considération et l'**association des acteurs du territoire**, et en particulier des entreprises qui méritent d'être associées à la réflexion collective sur l'économie de son territoire.
- La notion du numérique, de la mise en réseau et d'une logique de « territoire connecté », et la problématique récurrente des friches, qui posent encore de grandes difficultés, notamment pour des raisons financières.

Pour accéder à l'intégralité des échanges de la journée, vous pouvez télécharger le compte rendu et les supports de présentation sur le site extranet du Club.

Matinée portes ouvertes du Club Alsace :

Environ 80 participants ont pris part à la matinée « portes ouvertes » du Club PLUi Alsace organisée le 25 juin 2015 à Sélestat dans le Bas-Rhin. Elle a permis de riches échanges entre les élus et techniciens de 23 intercommunalités alsaciennes, et avec les représentants du Conseil Départemental du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, des SCoT, des PNR, du CAUE, des agences d'urbanisme, et des services de l'État (DREAL, DDT, Cerema).

Après le mot d'accueil de Monsieur Marcel Bauer, Maire de Sélestat et Président de la Communauté de Communes, la matinée a été introduite par Laurent Darley, Directeur Adjoint de la DREAL Alsace et Laurent Girometti, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages au sein du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

Les tables rondes ont permis de croiser les témoignages, retours d'expérience et questions encore en suspens autour de deux sujets :

- **Le PLUi, une occasion de dynamiser votre projet de territoire**. Cette première table ronde a été le lieu d'échanges sur l'opportunité que constitue le PLUi et plus particulièrement la rédaction de son PADD pour traduire un véritable projet de

territoire mais aussi de bénéficier d'une ingénierie partagée faisant souvent défaut aux plus petites communes.

- **Le lien communes-intercommunalité, travailler ensemble au changement d'échelle** où il a été question de lever les freins liés à la peur de la perte de souveraineté des communes, de témoigner de l'intérêt de créer une nouvelle identité territoriale par le PLUi et d'illustrer la solidarité et la collaboration intercommunale que suscite le projet d'élaboration d'un document d'urbanisme commun.

Les échanges se sont nourris des interventions et retours d'expérience des élus des communautés de communes alsaciennes bas-rhinoises et haut-rhinoises mais également d'une communauté de communes mosellane limitrophe. C'est de manière très concrète que les élus ont témoigné de la réalité des démarches entreprises pour la planification intercommunale et de l'importance qui y est accordée dans leur collectivité.

Cette matinée a également été l'occasion de rappeler l'accompagnement dont les collectivités peuvent bénéficier de la part des partenaires de l'aménagement du territoire en Alsace.

Vous trouverez disponible en téléchargement la carte de l'avancement des PLUi en Alsace sur le site du Club PLUi.

► LE CLUB BASSE-NORMANDIE

Fonctionnant depuis de nombreuses années, le Club Basse-Normandie connaît toujours le même engouement. L'année 2015 fut particulièrement studieuse avec la tenue de trois rencontres sur des sujets aussi variés que l'aménagement numérique, l'habitat, le développement économique ou la vision partagée du projet de territoire.

Le Club Basse-Normandie, regroupant 28 EPCI lauréats, est animé par la DREAL Basse-Normandie (François Anfray).

Ce Club territorialisé a été créé le 18 décembre 2012.

Aménagement numérique des territoires et habitat :

La 8^e rencontre du Club Basse-Normandie a rencontré un vif succès auprès de la quarantaine de participants qui se sont réunis à Flers (Orne) le 27 janvier 2015.

Après la présentation des **résultats de l'enquête du Club et des nouveautés législatives**, la journée a permis de favoriser les échanges et retours d'expérience autour des thématiques suivantes :

Aménagement numérique et documents d'urbanisme : quels sont les nouveaux usages du numérique et comment ceux-ci impactent-ils les documents d'urbanisme? Quelles interactions entre PLUi et aménagement numérique du territoire? La société est actuellement bouleversée par de nouveaux usages : que ce soit au sein des sphères professionnelles et privées, le développement du numérique et du digital impacte nos habitudes. Les documents d'urbanisme peuvent accompagner ces évolutions pour identifier les zones les plus pertinentes pour accueillir tous ces équipements. La CA du Pays de Flers, qui a approuvé son PLUi en décembre 2014, témoigne de son expérience. Une journée de travail sur le PLUi a été proposée à l'ensemble des acteurs et a suscité une prise de conscience sur cette problématique par les élus et les techniciens. Le PADD et le règlement anticipent le déploiement des infrastructures. En septembre 2014, les statuts de la CA ont été également modifiés dans l'objectif d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement du développement numérique sur le territoire.

PLU intercommunal et habitat : quelles sont les règles applicables aux PLUi bas normands ? Cet échange s'est appuyé sur des retours d'expérience et l'exemple du PLUi-H de la Communauté de Communes de Vire. La démarche de construction de la communauté de communes sur le volet habitat a reposé sur trois objectifs :

- une bonne répartition des besoins sur le territoire ;
- l'articulation entre la logique programmatique et celle de l'occupation de l'espace ;
- une traduction pertinente de cette articulation au sein des documents du PLUi.

L'ensemble des documents présentés ainsi que le compte rendu de cette rencontre sont disponibles en téléchargement sur le site du Club PLUi.

Le développement économique

La 9^e rencontre du Club Basse-Normandie du 9 juillet 2015 a porté sur la thématique du développement économique et s'est articulée autour de deux sujets :

- Activités économiques et offre résidentielle : recherche de cohabitation ;
- Réflexions sur la structuration de l'offre commerciale d'un territoire.

Une trentaine de participants étaient présents.

Cette journée s'attache à appréhender des leviers facteurs d'équilibre entre offre résidentielle et développement économique, à placer au cœur des projets de PLUi. La **CC de la Vallée d'Auge a présenté les enjeux économiques de son territoire** et leurs traductions en projets dans le PLUi. Dans le cadre du PADD, les élus souhaitent choisir un scénario de développement économique, afin d'en être davantage acteurs. La collectivité désire ainsi mieux maîtriser le développement économique, d'où les axes :

- mettre l'accent sur le développement endogène dynamisant (agriculture, artisanat, tourisme, circuits courts) ;
- « laisser faire » les dynamiques en provenance de l'agglomération caennaise sans pour autant devenir un territoire dortoir ;
- être prêt à accueillir des activités de grande ampleur (type plate-forme multimodale).

Ensuite, la **DDTM 14** présente les résultats d'une étude sur la localisation des zones d'activités économiques. L'objectif est de proposer une offre foncière et immobilière, en complément des zones d'activités économiques et périphériques, qui réponde à une offre diversifiée et s'adapte à la diversité des situations. Suite à une première phase d'identification des facteurs d'attractivité pour une entreprise, la DDTM est en train de monter un observatoire des ZAE dans le Calvados afin de donner aux EPCI tous les éléments de connaissance dont ils ont besoin pour réaliser leurs choix d'implantation d'activités économiques.

Cette rencontre a notamment reposé sur une **visite terrain sur la thématique de l'offre commerciale**, qui a permis de mettre en évidence l'importance de la perception physique du territoire dans l'élaboration du projet de PLUi. Ce temps d'échanges a également facilité les débats en offrant une illustration concrète aux échanges de la journée.

Vous trouverez disponibles en téléchargement le compte rendu de la journée ainsi que les supports de présentation sur le site du Club PLUi.

« Le PLUi : expression d'une vision partagée »

La 10^e rencontre du club Basse-Normandie du 2 novembre 2015 a porté sur la thématique : **« le PLUi : expression d'une vision partagée »**. Une trentaine de participants étaient présents.

La journée a ainsi eu pour objectif d'échanger sur la recherche d'une vision partagée lors de l'élaboration d'un PLU intercommunal, à travers :

- La **sélection des prestataires extérieurs**, dont l'étendue des compétences doit être adaptée aux caractéristiques du territoire et des enjeux qui s'y rencontrent. La communauté de communes du Bény-Bocage a apporté son expérience en la matière. Après la prescription du PLUi, un travail préparatoire, préalable à la consultation des prestataires, a été réalisé. Une convention en ce sens a été signée avec le CAUE au début de 2013 pour formaliser les modalités d'accompagnement et la méthode de travail. Des réunions de travail permettaient ensuite, à partir d'octobre 2013, d'élaborer un cahier des charges dans lequel figurait une première vision du territoire, hiérarchisant ses enjeux, priorisant les attentes des élus, de son regard extérieur et de son œil d'expert. Les prestataires susceptibles d'être intéressés étaient ainsi en situation de se positionner par rapport à cette vision et éventuellement de réagir. Tout le travail préparatoire, ayant permis l'établissement de cartes d'enjeux, est considéré positivement par les élus.
- L'**association du public**, dont la vision du territoire et l'expression des attentes doivent être de nature, comme pour les précédents, à nourrir le débat et donc à alimenter le projet. La communauté de communes de Sèves-Taute a témoigné en rappelant l'existence d'un agenda 21 préalable au lancement du PLUi sur son territoire et à la conviction des élus de la nécessité de s'enrichir des idées de tous les acteurs, et notamment des habitants. Ces pré-requis ont conduit à mettre un accent particulier sur l'exercice de concertation et d'association du public. Cinq ateliers participatifs se sont tenus. En privilégiant le travail par petits groupes, la parole se libère plus facilement.
- La **contribution qu'il est possible d'attendre de la part des services de l'État dans un contexte institutionnel en constante évolution**. La DDTM 50 a rappelé la succession de lois et de décrets qui ont fait évoluer profondément l'urbanisme, tant sur le fond qu'en ce qui concerne les procédures : SRU, ENE, ALUR, NOTRe... L'une des premières conséquences de ces évolutions consiste pour les services de l'État à s'assurer que les collectivités ont une bonne maîtrise de la réglementation : cette mission peut être qualifiée de régaliennne, mais elle consiste essentiellement à apporter aux collectivités un soutien dans la bonne connaissance, la bonne compréhension et la bonne application d'une réglementation en constante évolution.

Vous trouverez disponibles en téléchargement le compte rendu de la journée, ainsi que les supports de présentation sur le site du Club PLUi.

► LE CLUB BOURGOGNE

Le plus ancien club régional du Club PLUi s'est attaché à intégrer les nouveaux lauréats à la démarche régionale et à creuser des thématiques fortement en lien avec le territoire bourguignon (paysages et modération de la consommation d'espaces).

Composition de l'équipe d'appui

- DREAL Bourgogne (Bruno Rambourg)
- DDT 21 : Moichel Chaillas
- DDT 58 : Francis Cluzel
- DDT 71 : Loïc Duffy
- DDT 89 : Yvan Telpic
- Cerema : Stéphane Levêque

Journée « Paysages et PLUi »

Réunis à Dijon le 11 décembre 2014, en Côte-d'Or, les membres du Club PLUi bourguignon ont travaillé pour cette 6^e rencontre sur le sujet de l'intégration de la question paysagère dans le PLUi.

Un **extrait de film** sur la perte de qualité paysagère du territoire a lancé les échanges de la journée. Le témoignage de la CC de Saint-Amarin a complété les premiers éléments d'analyse en revenant sur sa démarche d'intégration paysagère. Le PLUi permet de passer de deux à quatre dimensions (les trois dimensions spatiales, et le temps) par l'approche des éco-paysages, qui permet de prendre en compte d'une part les terroirs, et d'autre part la structure des villages.

À partir **d'exemples significatifs sur la requalification de friches industrielles** pour les paysages urbains, une agence d'architecture expose sa méthode pour travailler sur les friches. Elle insiste sur l'importance du « long terme » du projet dès les premières étapes de programmation de l'opération.

Puis la **CC Val d'Amour détaille son approche paysagère**. En premier lieu, elle a opté pour une analyse de la communication du territoire sur le paysage comme base de travail. En complément, et pour faire émerger une dynamique, une campagne photo avec un questionnaire thématique a été lancée. Elle a permis de comprendre les représentations (on s'aperçoit par exemple que ce qui est apprécié relève de l'ancien et des espaces naturels). Pour le Val d'Amour, entre le PADD et les OAP, il faut prendre le temps d'échanger sur le projet.

Enfin, la journée s'est ponctuée par un **travail en atelier** sur les orientations d'aménagement et de programmation. Les échanges démontrent la dualité de cet outil qui peut être utilisé en « OAP/thématiques » (en rapprochant le paysage du cadre de vie), ou en « OAP/projet d'aménagement », bien plus précises.

Vous trouverez disponibles en téléchargement les supports de la rencontre sur le site du Club PLUi.

« Gouvernance » et « Gestion économe de l'espace »

Réunis à Buxy en Saône-et-Loire, une quarantaine de participants se sont retrouvés le 15 juin 2015 pour accueillir 6 nouveaux lauréats de l'appel à projets PLUi 2015.

En matinée, retour sur **la question de « (bonne) gouvernance » dans l'élaboration du PLUi**. Après une présentation de retours d'expérience montrant que la diversité des approches de la gouvernance est fonction de l'ancienneté d'existence de l'intercommunalité, la CC Cœur de Puisaye a livré son expérience de la gouvernance. Elle est revenue sur le fonctionnement dans le cadre du premier PLUi réalisé à l'échelle de 13 communes (CC du Toucycois) et a mis les enseignements en perspective avec le lancement du nouveau PLUi sur le territoire étendu de Cœur de Puisaye.

L'après-midi, le thème de **« la gestion économe de l'espace »**, a permis de s'attarder sur la notion polysémique de « densification » et d'aborder la question stratégique des outils mobilisables pour une mise en application de cette valeur positive de l'aménagement du territoire.

Puis, la journée s'est poursuivie par des travaux en ateliers autour des sujets suivants :

- **Qu'entend-on par « gestion économe de l'espace » ?** Les participants ont réfléchi aux conséquences attachées à une perte des espaces : dégradation paysagère et donc identitaire du territoire, conséquences environnementales et sociales, difficulté de gestion communale liée à l'augmentation des coûts de réseaux et perte de centralité territoriale. Dans une seconde phase, des pistes d'action ont été mises en lumière : renforcement des solidarités entre les territoires urbains et ruraux, ou évolution des modes de construction (plus compacts et multifonctionnels).
- **Quels outils urbanistiques pour mettre en pratique cette « valeur » dans les PLUi ?** Les participants ont identifié collectivement les enjeux que le document d'urbanisme peut porter pour agir sur la consommation d'espaces et répertorié les leviers d'actions du plan local d'urbanisme ou complémentaires à la démarche tels que les outils fiscaux ou de mobilisation du foncier (droit de préemption urbain notamment).

Vous trouverez disponibles en téléchargement l'ensemble des supports de la rencontre sur le site du Club PLUi.

« Le PLUi projet de territoire intégré, projet concerté »

La 8^e rencontre du Club PLUi Bourgogne s'est tenue le 15 octobre 2015, à Montillot (89). La journée s'est articulée autour de la problématique : « Le PLUi, projet de territoire intégré ; projet concerté. »

Après un point sur les nouveautés législatives et réglementaires qui avaient ponctué l'été 2015, une table ronde sur le projet de territoire a mis en exergue le rôle catalyseur d'une démarche de PLUi dans l'action d'un territoire. En conclusion de cette table ronde, proposer un projet de territoire c'est se projeter dans une vision future de ce territoire en guidant son évolution sans la subir passivement. Cette vision doit être fédératrice ; les enjeux territoriaux sont importants, il s'agit de les envisager ensemble, avec concertation et cohérence.

L'après-midi, les discussions ont été consacrées pour une large part aux enjeux économiques. La DREAL a expliqué les grands principes de l'économie circulaire. Dans l'économie circulaire, on s'inspire du fonctionnement des écosystèmes où rien ne se perd, tout se transforme, et où les flux d'énergie et de matière sont optimisés. Les principes de l'économie circulaire s'appliquent dans les projets d'aménagement et d'urbanisme : gestion économe du foncier, lutte contre l'étalement urbain, écoconception du bâti, optimisation des flux d'énergie, de matières, zéro déchet, nouveaux modes de vie (habitat partagé, mobilité durable...). L'objectif est de faire en sorte que le territoire fonctionne comme un écosystème.

Puis sous la forme d'ateliers de travail, les participants ont considéré les thèmes suivants :

- Les modalités de la concertation avec la population et la société civile et de la collaboration entre les communes et l'intercommunalité : sur les aspects de concertation, les participants estiment qu'il faut associer les « acteurs locaux de l'urbanisme, soit tous les utilisateurs du territoire ». Concernant les aspects de gouvernance, ils ont pour première inquiétude de sortir des débats communaux. Un mode de travail thématique ou sectoriel « en créant des secteurs de bassin de vie » permet de déplacer la discussion à une autre échelle. Des ateliers ou des sous-commissions permettent de travailler par sujet mais également d'acculturer les élus aux spécificités techniques du document ;

- PLUi et contribution au développement économique du territoire : les échanges ont fait ressortir une vision de l'économie parfois très réductrice : l'économie d'un territoire ne se borne pas aux seules activités économiques productives. Le champ de l'économie recouvre des thématiques plus vastes : l'habitat, l'environnement, le cadre de vie, l'agriculture, le tourisme, les services à la personne. Ces éléments sont des composantes du projet du territoire.

Vous trouverez disponibles en téléchargement les supports de la rencontre ainsi que le compte rendu de la journée sur le site du Club PLUi.

► LE CLUB LORRAINE

L'année 2015 a été pour le Club PLUi Lorraine, l'année de la consolidation. Elle a démontré l'implication des collectivités du territoire par l'accueil régulier de 40 à 60 participants par séance.

Lancé en novembre 2014, le Club Lorraine rassemble les 12 collectivités engagées ou s'engageant dans la démarche PLUi. Y participent notamment les lauréats lorrains des appels à projets PLUi.

Il est animé par une équipe locale d'appui :

- DREAL Lorraine : Gaëlle Lejosne, Michel Antoine, Jérôme Verdeaux et Florent Valat
- Cerema : François Pierron
- DDT 57 : Béatrice Vagner
- AGURAM : Agnès Defay et Gilles Invernizzi

Réunion de lancement du Club PLUi :

La DREAL Lorraine, en lien avec les DDT de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges et les agences d'urbanisme de Lorraine (AGAPE, AGURAM et ADUAN) a organisé le 27 novembre 2014 le premier Club PLUi Lorrain à l'Abbaye des Prémontrés Pont-à-Mousson avec l'appui du CVRH (centre de valorisation des ressources humaines) de Nancy. Une soixantaine de personnes étaient présentes. Le club lorrain constitue une déclinaison locale du Club national PLUi lancé par le MLHD (Ministère du Logement et de l'Habitat durable) en 2012 **pour impulser et développer la mise en œuvre de PLU intercommunaux**. Il se veut une instance de travail partagé entre collectivités, services de l'État et acteurs de la planification.

En **introduction** de la journée, le MLHD a présenté la démarche PLUi : son contexte, ses avantages, la dynamique amorcée dans les territoires, l'accompagnement des services de l'État.

Deux thématiques ont ensuite été abordées, au travers d'exemples, au cours de cette journée de travail. Un premier temps fut consacré au projet de territoire : le Cerema a présenté les modes d'élaboration du projet de territoire et son importance dans la conduite du PLUi. La Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne est intervenue sur la thématique paysagère et son intérêt en tant que fil conducteur du projet de territoire. Elle a notamment exposé les modalités de traduction dans un plan de paysage et un PLUi.

Les discussions se sont orientées ensuite sur la place de l'**échelon communal dans le PLUi** et le Cerema a relancé les discussions, en présentant les démarches possibles de collaboration entre les différents échelons de collectivités, pour que communes et intercommunalités participent, voire co-construisent, les ambitions territoriales. À titre d'exemples, le canton de Fauquembergues (Pas-de-Calais) a illustré comment un représentant de chaque commune était chargé de faire un retour au conseil municipal et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a évoqué le mode de collaboration mis en place pour élaborer son PLUi, aujourd'hui approuvé. Ces interventions ont soulevé des réactions de la part de l'auditoire qui a pu contribuer à la richesse des échanges de la journée.

L'ensemble des documents de la journée est téléchargeable sur la page du Club PLUi Lorraine sur le site du Club PLUi.

L'habitat dans les PLUi :

Le club lorrain s'est réuni à l'Abbaye des Prémontrés le 20 mai 2015. Une soixantaine de participants étaient présents lors de cette journée réunissant collectivités territoriales, agences d'urbanisme et de différents services de l'État.

Le thème retenu pour cette matinée de travail s'intéressait à la question de l'habitat sous l'angle de la déclinaison de la politique de l'habitat dans les documents d'urbanisme intercommunaux.

Afin de promouvoir le PLUi, la loi ALUR a introduit de la souplesse dans l'articulation du PLH avec la planification intercommunale. Cette rencontre a permis d'identifier les questions que soulève la déclinaison des enjeux habitat dans un PLUi valant ou non PLH.

La matinée de travail s'appuyait sur quatre temps forts :

- **l'intervention de la CA du Grand Verdun** sur les actions menées en matière d'habitat : la collectivité se lance dans un PLUi-H pour harmoniser les actions de

son PLH sur l'ensemble de son territoire agrandi. Par ailleurs la collectivité reprend l'instruction des autorisations d'occupation du sol au 1^{er} juillet 2015, le PLUi-H est l'occasion d'harmoniser les règlements d'urbanisme existants ;

- la **présentation de la DGALN sur la prise en compte de l'habitat** dans le PLUi : le MLHD est revenue sur les modalités de prise en compte de la thématique habitat dans les PLUi et, en particulier, la ventilation des pièces du PLH dans le PLUi ;
- une **présentation d'exemples d'OAP habitat par le Cerema** : la lecture des différentes orientations montre le degré d'intervention de la collectivité dans les différentes actions en fonction du vocabulaire utilisé. Cinq exemples d'OAP sont présentés ;
- un **témoignage de la CC Val d'Amour sur l'intégration de l'habitat dans son PLUi** : la politique du logement est fondée sur les besoins d'accueil de la population d'ici à 2030 et un travail fin commune par commune a permis d'identifier un potentiel de dents creuses de 112 ha. L'intercommunalité se concentre à présent sur les OAP communales et intercommunales, à la réalisation d'un débat sur le Programme d'Orientations et d'Actions et à l'organisation d'un atelier habitat pour mesurer la faisabilité du projet habitat sur le territoire avec l'ensemble des partenaires.

Les documents de la journée ainsi que le compte rendu sont consultables en ligne sur le site du Club PLUi.

Les enjeux de stratégie foncière et le PLUi

Le club lorrain était réuni au CESCO à Metz le 1^{er} décembre 2015. Le thème retenu pour cette matinée de travail « **PLUi et stratégie foncière** » intéressait une quarantaine de participants issus d'EPCI, de collectivités territoriales, d'agences d'urbanisme et de différents services de l'État.

La matinée était organisée autour de trois sujets :

- Une **intervention de la CC de la Saône Vosgienne** et du bureau d'études Atelier des Territoires sur la connaissance du potentiel foncier et bâti dans l'élaboration du PLUi. La communauté de communes s'est appuyée sur la connaissance des maires pour recenser les potentialités urbaines à l'intérieur de l'enveloppe bâtie. Cette démarche partenariale a constitué un temps d'implication des communes et également permis de les acculturer aux enjeux de planification en territoires ruraux.
- Une **présentation par la DDT 88**, de ses travaux sur les outils disponibles pour la mise en œuvre de la stratégie foncière. Qu'ils soient incitatifs ou coercitifs, ils servent à l'acquisition de terrains ou de biens immobiliers. Les outils ont été présentés à partir de retours d'expérience de territoire.

- Une **présentation, par l'EPFL de Lorraine**, des études de stratégie foncière accompagnées du témoignage de la CC Moselle et Madon sur une démarche de stratégie foncière articulée à un « **Schéma d'Aménagement et de Développement Durable** » et de la commune de Stenay sur une démarche centre-bourg.

Les échanges ont été nombreux. Ils sont restitués ainsi que les présentations dans les documents en ligne sur le site du Club PLUi.

► LE CLUB MIDI-PYRÉNÉES

Le Club PLUi national a accueilli en 2015 le nouveau Club Midi-Pyrénées. La région a une culture historique des démarches intercommunales et connaît un essor continu de territoires qui se lancent dans un document d'urbanisme intercommunal. Les travaux du Club Midi-Pyrénées réunissant EPCI expérimentés et nouveaux lauréats s'annoncent particulièrement prometteurs.

Le Club PLUi Midi-Pyrénées rassemblait en 2015 environ 20 EPCI. Il est animé par la DREAL Midi-Pyrénées.

L'équipe d'appui est composée de :

- DREAL : Louise Walther-Vieilledent et Geneviève Sasia
- DDT 12 : Daniel Coste et Joël Marvezy
- DDT 81 : Cyril Creme
- CC Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois : Cécile Danesin
- Cerema : Catherine Léonard

Réunion de lancement du Club Midi-Pyrénées

La réunion de lancement du Club PLUi Midi-Pyrénées a eu lieu le 30 juin 2015, au CNFPT de Toulouse. Cette journée a permis de rassembler près de 80 personnes, élus et techniciens, représentant 30 EPCI engagés dans un PLUi.

Visant à favoriser les échanges entre EPCI engagés dans un PLUi et la diffusion des réussites, cette journée s'est adressée aussi bien aux élus communautaires qu'aux techniciens en charge de l'urbanisme. Les DDT étaient également conviés.

Cette rencontre a permis de **valider la feuille de route du Club**. L'objectif du Club PLUi est de favoriser l'émergence et la construction des projets en proposant aux collectivités engagées ou prêtes à s'engager dans un PLUi un dispositif local pragmatique et adapté

à leurs attentes. À ces fins, un recensement des besoins a été opéré fin 2014 permettant de définir les orientations du Club :

- favoriser les échanges d'expériences entre collectivités, élus et praticiens (points de vigilance, bonnes pratiques, ...) - exemples : co-construction communautaire, la concertation, l'évaluation et le suivi des démarches de PLUi ;
- apporter des informations d'ordre réglementaire et méthodologique (actualités législatives et réglementaires, cahiers des charges, contenu des OAP....).

Des attentes sur des champs thématiques particuliers (Paysage et PLUi, énergie, consommation d'espace...) ont également pu être exprimées à cette occasion.

Elle a été l'occasion de lancer les premiers sujets de réflexion du nouveau Club sur les questions de co-construction communautaire et la gouvernance politique et technique d'un PLUi en évoquant les pratiques encourageantes ou innovantes en région et hors région. La **table ronde** composée d'élus et de techniciens a permis d'éclairer les enjeux de la gouvernance politique. Ces échanges ont notamment mis en exergue la nécessité :

- de cultiver sur le long terme la confiance et la solidarité des communes à travers la valorisation d'expériences réussies de coopération intercommunale de services (services à la population, santé, collège, ...), de développer un regard partagé sur le territoire ;
- d'inscrire la stratégie politique dans le temps (« attention à la dictature du calendrier »), tout en gardant un souci de pragmatisme et d'opérationnalité pour l'avancée des études alimentant le diagnostic ;
- de « purger » en amont les conflits qui pourraient émerger au moment des zonages en apprenant à regarder au-delà des limites communales et des intérêts sectoriels par des débats communautaires parfois intenses, mais nécessaires ;
- d'exploiter certains outils efficaces pour convaincre les maires de la similitude de leurs problématiques (tour du territoire en autobus, audit des communes...) ;
- de valoriser les outils et les instances ordinaires et existantes pour parler du PLUi entre maires (conseil des maires, conseil communautaire, ...) et avec les acteurs et les citoyens (réunions CUMA, associations, publications locales existantes, ...) ;
- de travailler par secteurs de territoire ;
- de viser un document compréhensible et accessible par tous permettant une implication plus grande des élus sur l'appropriation et le portage du contenu technique des documents, de clarifier l'argumentation et simplifier la règle) ;
- de mieux associer les services instructeurs à toutes les étapes du PLUi ;
- de favoriser un système itératif entre grands principes et traduction en formes urbaines ;

- d'investir davantage dans l'ingénierie interne propre à la collectivité en matière d'urbanisme en la mutualisant si besoin (avec les ScoT ?) dans le cadre de coopérations supra-communautaires pour l'ADS ;
- de mieux définir les prestations attendues de la part des BE sur le conseil à maîtrise d'ouvrage.

Vous trouverez disponibles en téléchargement le programme ainsi que le support de présentation du Club sur le site du Club PLUi.

À noter qu'une partie de la journée de lancement a été filmée, permettant ainsi une exploitation ciblée de certaines « paroles d'acteurs », notamment d'élus, en vue d'actions de sensibilisation ou de formation sur les PLUi, y compris à destination des services de l'État.

► LE CLUB NORD-PAS-DE-CALAIS

Encore une année dynamique pour le Club PLUi Nord-Pas-de-Calais, deux clubs et une journée de sensibilisation ont eu lieu en 2015 pour communiquer sur les travaux du club et l'engagement des EPCI auprès des autres collectivités de la région.

Le club Nord-Pas-de-Calais existe depuis le 11 juillet 2013 et regroupe 19 EPCI lauréats ; il est animé par les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais.

L'équipe d'appui a été composée durant l'année 2015 de :

- la DDTM 62 : Laurent Laturelle (à compter du 1^{er} juillet 2015)
- la DDTM 59 : Ali Louni
- Cerema Nord Picardie : Nathalie Pitaval
- l'agence d'urbanisme de Saint-Omer : Antoine Vercruysse

PLUi et développement économique

Pour sa cinquième séance, le Club PLUi du Nord-Pas-de-Calais a accueilli une soixantaine de personnes, à Marquise, commune située dans la communauté d'agglomération de la Terre des 2 Caps (Pas-de-Calais), le 14 avril 2015.

La journée d'échanges, consacrée au développement économique, s'est articulée autour de deux problématiques des territoires : *Comment révéler les potentiels de développement économique au travers du PLUi et définir les conditions d'une politique intercommunale ? Quels sont les leviers proposés par le PLUi en matière de développement économique ?*

Après un **temps de cadrage** sur les données statistiques disponibles sur ce sujet en Nord-Pas-de-Calais et la présentation des attentes en la matière par les services de l'État, de nombreux échanges ont eu lieu lors d'une table ronde « **Développement économique et PLUi** ». Les exposés et échanges des intervenants ont permis de souligner l'approche restrictive que pouvait constituer une appréhension de l'économie par les seules zones d'activités économiques. Elles sont souvent mal desservies et représentent des coupures urbaines importantes pour un territoire. Les intervenants ont démontré que d'autres formes de développement économique étaient possibles et souhaitables : l'intégration des projets éoliens ou la place du numérique dans le projet par exemple.

L'après-midi, les travaux ont continué en ateliers afin de préciser l'approche économique des volets relatifs aux thèmes suivants :

- **Commerce et artisanat** : les discussions ont permis de conclure à une complémentarité entre le grand commerce périphérique et le commerce des centres-villes. Cette complémentarité passe notamment par un dialogue constant avec les commerçants pour maintenir une dynamique d'acteurs ;
- **Tourisme et économie présentielle** : les discussions et présentations ont rappelé la nécessité de mener un diagnostic efficient. Dans un PADD, on peut prendre en charge cette question en se demandant quelle est l'identité touristique d'un territoire. Le travail mené par l'agence d'urbanisme de Saint-Omer montre qu'un Schéma local de développement touristique peut être un outil fédérateur en complément du PLUi ;
- **Environnement, levier de développement économique** : la présentation du PNR des Caps et Marais d'Opale a montré que l'environnement peut être une ressource pour un territoire par le développement de la filière bois et la mise en valeur de l'environnement comme attrait touristique.

Vous trouverez disponibles en téléchargement l'ensemble des supports de présentation, ainsi que le compte rendu de la journée sur le site du Club PLUi.

Évaluation et suivi du PLUi

Pour sa sixième séance, le Club PLUi Nord-Pas-de-Calais s'est réuni le 6 octobre 2015 pour mettre à l'honneur une thématique nouvelle et complexe : la question de « l'évaluation et du suivi du PLUi ».

La Communauté de communes de l'Atrébatie a accueilli le Club à Tincques, près d'Arras. La journée a réuni une cinquantaine de personnes.

Les échanges se sont déroulés en deux temps :

- La matinée a été propice à la prise de connaissance de ce sujet encore peu exploré avec un rappel **des attentes réglementaires. Deux témoignages** (Grand Nancy et DREAL Nord-Pas-de-Calais) puis une table ronde composée d'élus (CC de Fauquembergues et de la Terre des 2 Caps) et de représentants de l'État (DDTM 59 et 62) ont permis d'insister sur le fait de ne pas résumer l'évaluation à un catalogue de données déconnectées du réel et du projet de territoire. Par ailleurs, si le code de l'urbanisme prévoit des temps d'évaluation de 6 à 9 ans, une forme d'évaluation peut se pratiquer au jour le jour par le suivi des autorisations d'instruction du droit du sol.
- L'après-midi fut consacrée à la tenue de **deux ateliers, l'un portant sur les indicateurs de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'autre sur les indicateurs relatifs à la thématique habitat**. L'un comme l'autre a mis en lumière l'importance de territorialiser les indicateurs en fonction des enjeux. Ainsi, s'il est intéressant de se concentrer en premier lieu, sur la construction de données sur les résidences secondaires à Boulogne, pour le territoire de Dunkerque, moins attractif et connaissant une forte décohabitation des ménages, un indicateur sur l'adéquation entre production de logement et demande est plus adapté.

Le compte rendu de la journée reprend les échanges et répertorie également les nombreuses sources de données existantes. Il est téléchargeable sur le site du Club PLUi.

► LE CLUB PAYS DE LA LOIRE

Le 5 novembre 2015, à Angers, la première journée du Club PLUi en Pays de la Loire était organisée par la DREAL des Pays de la Loire, en lien avec les cinq DDT et en partenariat pour l'organisation et l'animation avec les agences d'urbanisme AURA (Angers), AURAN (Nantes) et ADDRN (Région nazairienne) et enfin avec l'appui et la participation de la DHUP et du Cerema.

Cette journée a réuni 85 participants dont une trentaine d'élus de tous les départements sur les thèmes de la gouvernance et de la concertation.

Les PLUi en Pays de la Loire et en France

Le contexte régional a été présenté avec l'introduction d'Hervé Le Pors, adjoint à la directrice de la DREAL, et Pierre Bessin, directeur de la DDT 49.

M. Dimicoli, Vice-président d'Angers Loire Métropole a montré le nécessaire volontarisme de la collectivité, de la bonne maîtrise du sujet, sans nier l'investissement très important pour lancer une telle démarche.

Guennolé Poix (DHUP) a fait une présentation des démarches nationales avec un zoom sur la situation régionale. La séance de questions - réponses qui a suivi a pu éclairer les collectivités, en particulier sur les évolutions législatives et réglementaires.

La gouvernance

La première table ronde sur la gouvernance était animée par Romain Siegfried (AURAN) et Samuel Soriano (directeur général de l'ADDRN), avec les élus de la CC Doué la Fontaine, de la CC Terres de Montaigu, de la CC Erdre et Gesvres, de la CARENE, et d'Angers Loire Métropole.

Les questions abordées :

- Comment faire du PLUi un véritable projet de territoire ?
- Quelle gouvernance politique mettre en place ?
- Comment organiser efficacement l'ingénierie publique et privée ?

La concertation

L'après-midi, l'éclairage sur la concertation de Jérôme Duchemin (Idea Recherche) a dépassé les recettes « classiques ».

La deuxième table ronde sur la concertation animée par Emmanuelle Quiniou, directrice générale de l'AURA, a permis à 3 communautés de communes de témoigner de leurs expériences : CC du Loir, Moine et Sèvre et Montrevault.

Les questions abordées :

- Comment réinventer les processus de participation et de concertation du public dans le sens d'une plus grande mobilisation des acteurs locaux ?
- Comment faire pour que le PLUi permette le passage d'un projet de territoire à une véritable culture de territoire ?

Philippe Schmit, délégué général adjoint de l'assemblée des communautés de France est intervenu à plusieurs reprises en qualité de grand témoin, avec des éclairages juridiques.

Les perspectives de 2016 proposées aux collectivités sont : la restitution de ce premier club, la mise en place d'un questionnaire pour recueillir les préoccupations des collectivités pour 2016, dans la perspective d'une nouvelle séance sur la base des sujets qui en découlent.

► LE CLUB PICARDIE

Le Club Picardie s'est réuni à trois reprises en 2015 sous l'égide de son président, Jany Froissart, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Noye.

Le Club Picardie est actuellement constitué des 12 EPCI du Grand Amiénois, avec la perspective de l'élargir aux autres EPCI intéressés sur le reste du département de la Somme et des autres départements picards qui sont en train d'élaborer leur PLUi.

Ce Club a été lancé en janvier 2015, à l'initiative de Jany Froissart (Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Noye - Somme) avec l'ADUGA et l'appui de la DREAL.

Membres de l'équipe d'appui locale :

- ADUGA : Marion Gobin
- Collectivité-pilote : CC Val de Noye (Anne-Charlotte Blanchard)
- DREAL Picardie : Corinne Bivier
- CAUE de la Somme : Marie Ducret
- Conseil régional de Picardie : Mylène Quilichini
- Cerema : Nathalie Pitaval

Réunion de lancement du Club PLUi Picardie

La première réunion du Club Picardie a réuni une vingtaine de participants au profil varié (Agence d'urbanisme, CAUE, EPCI, DDT, Dreal, ...). Elle s'est tenue le 29 janvier 2015 à Amiens.

Cette journée a permis d'échanger sur les principaux modes de fonctionnement du Club et sur les thématiques à aborder lors des prochaines rencontres. Dans un premier temps, l'ADUGA membre de l'équipe d'appui, est revenue sur les raisons qui ont amené au montage d'un Club en Picardie. Le Club présente l'originalité d'émaner des acteurs locaux.

Cette journée donne l'occasion aux territoires participants de faire connaissance. Un tour de table s'engage au cours duquel chaque participant rappelle le degré d'avancement de sa démarche. Il se dégage de ces échanges l'importance de la conduite de projet pour mener à bien la démarche de PLUi. Le binôme élu/technicien et la phase de recrutement des prestataires sont centraux dans la réussite de la démarche. Par ailleurs, les participants soulèvent l'importance d'impliquer fortement les élus et, à cette fin, de réussir à se forger une culture commune.

Dans un second temps, la DGALN présente **le fonctionnement du Club PLUi national**, puis sous l'égide des membres d'équipe, les EPCI présents discutent de **l'organisation et de la feuille de route du Club Picardie** pour préparer les prochaines journées.

Vous trouverez le compte rendu de la séance en téléchargement sur le site du Club PLUi.

PLUi et concertation

La deuxième réunion du Club PLUi de Picardie s'est déroulée le 26 mai 2015, au Lycée du Paraclet à Cottenchy, dans la communauté de communes du Val de Noye. 13 intercommunalités étaient représentées, ainsi que les deux agences d'urbanisme de Picardie, les CAUE, les services de l'État et le Club PLUi national.

La première table ronde était consacrée à la gouvernance, autour de la question suivante : « **quelle gouvernance mettre en place pour quel PLUi** » ?

- La communauté d'agglomération de Compiègne (Oise) et les communautés de communes de la Thiérache d'Aumale (Aisne) et du Bernavillois (Somme) ont été invitées à relater leur expérience de la mise en place du PLUi. On retiendra de ces interventions la nécessaire sensibilisation des élus en amont de l'élaboration du PLUi (marches urbaines, formations collectives, réunions de sensibilisation auprès des communes...), mais également le rôle incontournable du binôme élu/chargé de mission pour orchestrer l'ensemble de la démarche, créer le lien avec les communes et donner le tempo. En conclusion, il apparaît que la gouvernance doit être en adéquation avec le degré d'avancement et d'intégration communautaire.

La seconde table ronde avait pour thème « **La concertation dans le PLUi : enjeux, acteurs et moyens** ».

- À travers le retour d'expérience des communautés de communes de la Thiérache d'Aumale (Aisne), du Canton de Conty (Somme) et du Val de Noye (Somme), deux constats ont émergé : d'une part, la concertation autour du PLUi permet de donner plus de visibilité aux politiques intercommunales et de mieux identifier l'EPCI en tant que collectivité locale ; d'autre part, selon les modalités retenues et l'implication des acteurs, la concertation peut apporter une vraie valeur ajoutée au PLUi, notamment en phase de diagnostic. En conclusion, cette étape incontournable peut requérir un investissement conséquent qui nécessite d'être anticipé.

Vous trouverez disponibles en téléchargement les supports et le compte rendu de la journée sur le site du Club PLUi.

Les projets éoliens dans le PLUi

La troisième réunion du Club PLUi Grand Aménois-Picardie s'est déroulée le 16 octobre 2015, à la salle des fêtes de Roiglise, dans la communauté de communes du Grand Roye, représentée par sa présidente Bénédicte Thiébaut. Une cinquantaine de personnes étaient présentes dont 13 intercommunalités, ainsi que les agences d'urbanisme, l'ADEME, les CAUE, les services de l'État, les Conseils régionaux Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

La thématique abordée, l'éolien, était novatrice et portait notamment sur la manière d'intégrer des dispositions dans le PLUi pour gérer au mieux l'implantation d'éoliennes sur les territoires. Le maître mot de cette journée, présidée par Jany Froissart, était « **comprendre l'éolien pour mieux le maîtriser** ».

La première partie de la matinée fut consacrée à la **connaissance des enjeux autour de l'éolien** et du PLUi, notamment par la présentation des enjeux réglementaires réalisée par la DREAL Picardie ainsi qu'au décryptage du développement éolien actuel et futur grâce à une intervention de l'ADEME. En outre, une intervention du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais a permis de montrer de **quelle manière il est possible de mener une politique d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur projet éolien**.

Dans la deuxième partie de la matinée, la communauté de communes du canton de Fruges (Pas-de-Calais) et la communauté de communes du Val de Noye (Picardie) ont été respectivement invitées à relater leur expérience de la **mise en place d'un projet de territoire fondé sur le développement économique d'un projet éolien de grande envergure**, et leur réflexion pour la prise en compte dans le plan de paysage des potentiels développements éoliens.

On retiendra de ces interventions la **nécessaire sensibilisation des élus en amont du lancement d'un projet éolien**, le portage politique à réaliser, ainsi que la nécessité de leur avis sur tout projet éolien les concernant et de l'intérêt évident de favoriser leur marge de négociation avec les opérateurs.

L'après-midi fut consacrée à l'intervention du cabinet d'avocats CGCB qui a présenté les **outils du PLUi en vue de réguler l'implantation des éoliennes**. Cet apport juridique fut essentiel et a suscité des questions de la part des participants notamment sur la thématique des paysages et de la covisibilité de certaines constructions avec des éoliennes.

De nombreux échanges ont accompagné les différentes interventions au cours de cette journée riche en enseignements. Vous trouverez en téléchargement les supports de présentation sur le site du Club PLUi.

IV- PROMOTION ET SENSIBILISATION AU PLUI

LES JOURNÉES DE SENSIBILISATION 2015

Dix journées de sensibilisation ont eu lieu en 2015. Celles-ci se déroulent en région ou inter-région sur une journée, voire une demi-journée. Elles sont principalement destinées aux intercommunalités de la région (élus et services techniques), et le cas échéant aux bureaux d'études susceptibles de les accompagner.

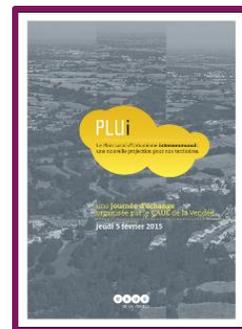
Les journées de sensibilisation visent à informer sur le PLUi :

- La pertinence du PLUi pour porter un projet de territoire (cf. articulation de politiques sectorielles) ;
- La souplesse de cet outil pour s'adapter aux spécificités des différents territoires ;
- Les modalités de fonctionnement de cet outil (dont l'association des élus communaux au projet) ;
- Les moyens par lesquels les services de l'État peuvent accompagner cette démarche.

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION ORGANISÉE PAR LE CAUE DE VENDÉE LE 5 FÉVRIER 2015

La journée de sensibilisation au PLUi à La Roche-sur-Yon, le 5 avril a réuni une centaine d'élus et techniciens de tout le département autour de la thématique : le PLUi, une nouvelle projection pour nos territoires.

À cette occasion, le CAUE a rappelé sa capacité à accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager vers un PLUi comme il le fait sur d'autres sujets (enjeux, cahier des charges...). Il propose également des actions d'information et d'accompagnement sur le sujet selon les besoins des territoires.



► JOURNÉE DE SENSIBILISATION EN RHÔNE-ALPES LE 2 AVRIL

La journée de sensibilisation au PLUi à Lyon, le 2 avril a réuni plus de 280 élus et techniciens de toute la région.

Cette rencontre s'est articulée autour de 3 tables rondes :

- Le PLUi, les bénéfices du changement d'échelle ;
- Comment passer le cap pour aller ensemble vers un PLUi assumé et approprié ?



- Le PLUi, une opportunité pour développer une ingénierie partagée au niveau de l'intercommunalité.

Le succès de cette journée s'est révélé à travers une prise de parole libre et ouverte des élus sur les conditions de réussite d'une planification élargie, véritable nouveauté pour les territoires.

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION EN HAUTE-NORMANDIE LE 7 MAI

Sous l'égide du préfet de la Seine-Maritime et du préfet de l'Eure, et en présence des deux DDTM, Fabienne Dejager-Specq (DDTM 27) et Olivier Morzelle (DDTM 76), cette rencontre à destination des élus des deux départements a réuni 250 participants.



Après un accueil café, Éric Maire, Secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime a ouvert le colloque, en rappelant la volonté de l'État d'encourager l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme.

Guennolé Poix de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages au Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR), a présenté les évolutions législatives en la matière, l'outil PLUi, l'avancement des procédures en France, et l'accompagnement de l'État (appel à projets PLUi, Club PLUi).

Sylvain Comte, responsable de l'unité Aménagement à la DREAL Haute-Normandie, est ensuite intervenu sur la planification en Haute-Normandie : la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), la planification communale (Règlement National d'Urbanisme, Plans d'Occupation des Sols, Cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)).

Ensuite, Bertrand Tierce, journaliste, a animé une table ronde pour aborder le PLUi, de l'émergence d'un projet de territoire à la mise en œuvre d'une gouvernance avec des témoignages de collectivités engagées dans la démarche qui ont été ainsi présentés :

- Le PLUi de la Communauté d'agglomération du Pays de Flers (Orne), par Yves Goasdoué, député-maire de Flers et président de la Communauté d'Agglomération du pays de Flers, et Sybille de Carcouet, directrice de l'Aménagement ;
- Le PLUi de la Communauté de Communes du Canton de Rugles (Eure) par Jean-Claude Provost, président de la 3CR et Sophie Joubin, directrice générale des services ;

- Le PLUi de la Communauté de Communes du Val de Noye (Somme) par Jany Froissart, vice-président de la Communauté de communes du Val de Noye, et Anne-Charlotte Blanchard, directrice de l'urbanisme.

Fabienne Dejager-Specq, directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure a clôturé ce colloque riche d'enseignements, d'échanges de bonnes pratiques et précisé que toutes les interventions seront mises en ligne sur le site Internet de l'État (IDE) de la Seine-Maritime et de l'Eure.

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION EN BRETAGNE LE 10 JUIN

Afin d'échanger sur les modalités concrètes d'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale, et de présenter les dispositifs législatifs, une journée régionale de sensibilisation s'est tenue le 10 juin 2015 à Lorient.

Près de 250 personnes, élus mais également techniciens d'EPCI et de communes ont ainsi pu participer à cette journée, favorisant les retours d'expérience de territoires initiés dans une telle démarche, à travers le discours d'élus et de techniciens engagés dans un projet de territoire intercommunal.



Les services de l'État ont également présenté l'outil PLUi, le Club national, ainsi que l'actualité législative et le contexte régional.

La clôture de la journée s'est faite par l'annonce de la mise en place d'un Club territorialisé PLUi, à l'échelle de la Bretagne, afin de mettre en synergie les différents territoires se lançant dans une démarche et de favoriser au mieux les échanges techniques.

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION EN NORD-PAS-DE-CALAIS LE 29 JUIN

Au regard du nombre croissant d'intercommunalités se lançant aujourd'hui dans l'élaboration de plans locaux d'urbanisme intercommunaux, et suite à la promulgation, le 26 mars 2014, de la loi ALUR qui rend, dans un délai de trois ans, compétents de droit l'ensemble des EPCI pour l'élaboration de PLUi, les services de l'État ont souhaité effectuer une demi-journée de sensibilisation le 29 juin 2015.



Les objectifs de cette demi-journée ont été de présenter l'état d'avancement de la planification intercommunale dans le Nord-Pas-de-Calais, et de présenter l'activité du Club territorialisé Nord-Pas-de-Calais et quelques éléments de réflexion relatifs à la gouvernance et à la concertation dans les documents d'urbanisme. L'enjeu est

également de créer un réseau entre les collectivités afin qu'elles puissent s'appuyer sur l'expérience des EPCI plus avancés dans leur PLUi.

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION EN LIMOUSIN LE 2 JUILLET

La DREAL Limousin a organisé, le 2 juillet 2015, un séminaire de sensibilisation au PLUi, à destination principalement des élus et des techniciens des collectivités du Limousin, ainsi que de toute structure ou personne publique associée à leur élaboration. Il a rassemblé environ 200 participants.



Ce séminaire, introduit par le Préfet de région, a permis le partage de retours d'expérience d'élus et de techniciens investis dans des démarches de PLUi exemplaires, tant sur le volet de leur construction politique que sur celui de leur élaboration technique.

Des interventions complémentaires ont apporté un éclairage sur le positionnement et l'appui des services de l'État en matière de planification intercommunale.

Enfin, des temps d'échanges ont permis des discussions libres entre les intervenants et l'assistance.

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION EN LANGUEDOC-ROUSSILLON LE 28 SEPTEMBRE

Cette journée, organisée par la DREAL Languedoc-Roussillon en partenariat avec le Club national PLUi, était destinée en particulier aux élus et techniciens des collectivités territoriales. Elle avait vocation à faire partager les pratiques et les modes de faire d'EPCI déjà avancés ou se lançant dans la démarche de PLU intercommunal, et à créer une dynamique d'échanges entre EPCI, services de l'État, partenaires et acteurs locaux.

160 participants ont échangé sur les intérêts de l'outil PLUi à travers la présentation du contexte législatif et de l'état de la planification territoriale sur la région par les services de l'État, de témoignages d'élus et de techniciens et d'une table ronde centrée sur les motivations et bénéfices du changement d'échelle du PLUi.

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION EN RÉGION CENTRE LE 12 OCTOBRE

À l'instar du contexte français, un nombre croissant d'intercommunalités de la région se lance aujourd'hui dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette dynamique est renforcée par les récentes évolutions législatives, qui généralisent l'élaboration de PLUi.



Pour accompagner cette dynamique, la DREAL et les 6 DDT de la région Centre-Val de Loire ont organisé le 12 octobre 2015 une journée de sensibilisation qui a rassemblé une centaine de participants autour de questions concrètes sur l'intérêt du PLUi, la prise de compétence de l'EPCI et les premières étapes de la procédure.

L'appui de l'animateur du Club national PLUi, des témoignages d'élus et de techniciens des DDT et CAUE et les échanges avec la salle ont permis d'enrichir cette journée.

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR LE 12 OCTOBRE EN PARTENARIAT AVEC LA FNPNR

Une journée de sensibilisation organisée par les Parcs Naturels Régionaux a été organisée en PACA le 30 novembre 2015.

Plus d'une centaine de participants se sont réunis autour du thème « l'urbanisme intercommunal permet-il de mieux vivre ensemble ? ».

Programme de la journée :

- Un cadre réglementaire en mutation
- Des expériences d'ingénierie territoriale, une forme d'urbanisme intercommunal
- Les enjeux du PLUi vus par les PNR
- Une approche non règlementaire de l'urbanisme intercommunal

► JOURNÉE DE SENSIBILISATION ET DE LANCEMENT DU CLUB PLUi FRANCHE-COMTÉ LE 6 NOVEMBRE

Plus de 130 personnes, représentants des collectivités territoriales et partenaires de la construction, ont participé à la première journée de sensibilisation du Club PLUi de Franche-Comté organisée par la DREAL et le Conseil Régional de Franche-Comté le vendredi 6 novembre dernier dans les locaux de la Maison de l'Économie à Besançon.



À l'image du Club PLUi initié par le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, la DREAL Franche-Comté et le Conseil Régional de Franche-Comté ont souhaité mettre en place un Club PLUi territorialisé : le Club PLUi de Franche-Comté.

Adossé au Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT), le Club PLUi de Franche-Comté a pour ambition d'accompagner les intercommunalités dans l'élaboration de leur PLUi en favorisant, au plus près des territoires, l'échange d'expériences, le partage de méthode et d'information propres à cet outil de planification intercommunale.

Afin d'initier le Club PLUi de Franche-Comté, la DREAL et le Conseil Régional de Franche-Comté ont organisé, le 6 novembre 2015 dans les locaux de la Maison de l'Économie,

une première journée de sensibilisation aux PLUi à destination des élus et agents des intercommunalités ainsi qu'à l'ensemble des partenaires de l'aménagement.

Plus de 130 personnes ont participé à cette manifestation qui a permis de présenter les atouts et intérêts de la démarche de planification intercommunale et les différents moyens d'accompagnement mis en œuvre au niveau national et local.

La journée s'est découpée en plusieurs interventions :

- Le PLUi intercommunal : présentation de l'outil et des évolutions législatives, accompagnement technique, juridique et financier mis en place par l'État - Guennolé Poix, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- L'élaboration de PLUi : état d'avancement, interrogations des collectivités et retour d'expérience du Club PLUi de Bourgogne
- Fabienne Perrigouard, Dreal Franche-Comté - État d'avancement des PLUi en Franche-Comté et questions des collectivités
- Bruno Rambourg, Dreal Bourgogne - Retour d'expérience du Club PLUi de Bourgogne
- Le PLUi de la Vallée de Saint-Amarin : exemple de reconstitution d'un tissu urbanisé en milieu rural
- Témoignage de François Tacquard, Président de la Communauté de Communes de Saint-Amarin (Haut-Rhin)

Ces interventions ont été suivies d'une table ronde réunissant six élus d'intercommunalités engagées dans des démarches de PLUi pour un partage d'expérience sur :

- les moteurs et attendus de la démarche de planification intercommunale ;
- les modalités de gouvernance et de concertation.

L'objet de cette manifestation était de présenter les atouts et intérêts de la démarche de planification intercommunale et les différents moyens d'accompagnement mis en œuvre au niveau national et local.

LA MOBILISATION DES RELAIS D'OPINION

LE KIT DE PROMOTION DU PLUi

Un kit de promotion du PLUi a été diffusé à l'automne 2015 auprès de plusieurs relais d'opinion (liste de diffusion dédiée créée à cette occasion) afin de **promouvoir la démarche PLUi** dans les territoires mais également de mettre en lumière les **productions et l'apport du Club PLUi** pour les éventuels partenaires.

Relais déjà contactés :

- Réseaux d'urbanistes
- 25 agences / associations
- Ex. : CNJU, FNCAUE, APUCT, Atelier Georges...
- Organismes de formation
- 37 établissements
- Ex. : UFR, Sorbonne, Université de Rennes, ESSEC, Science-Po....
- CNFPT
- 34 relais régionaux (Métropole et Outre-Mer)



Relais restant à informer :

- Bureaux d'études supplémentaires, recueillis lors de l'enquête annuelle du Club PLUi 2015-2016
- Thinks tanks
- Autres urbanistes, ponctuellement indiqués par les collectivités

LA MOBILISATION DE LA PRESSE SPÉCIALISÉE

En 2015, le Club PLUi a mené plusieurs actions visant à mobiliser la presse spécialisée afin qu'elle puisse se faire le relais des dernières actualités du Club et de la dynamique PLUi dans son ensemble.

Ont notamment été réalisés :

- 3 articles dans la presse depuis début 2015 (Gazette des communes et Le Moniteur)
- Un dossier de presse « simplification »
- Un communiqué de presse en marge du séminaire 2015
- Un communiqué de presse dans le cadre de l'appel à projets 2016

LE LANCEMENT DE LA COMMUNICATION DIGITALE

Fin 2015 un plan d'action de communication digitale du Club PLUi national a été défini, préconisant notamment :

Des campagnes de tweet sur :

- Les productions du Club
- Les événements du Club
- La dynamique du Club
- Le lancement d'une page Scoop it (janvier 2016), revue de presse digitale du Club PLUi
- La mise à jour des éléments relevant du PLUi sur l'encyclopédie collaborative Wikipédia

DIVERS

En parallèle des actions classiques du Club PLUi, plusieurs actions complémentaires ont été menées afin de développer la visibilité du Club et son impact auprès des relais d'opinion.

FNPNR

- Publication d'une étude sur la façon dont les PNR appuient les CT dans l'élaboration de leurs PLUi
- Participation fréquente des PNR aux GT et CT du Club

CNFPT

- Partenariat réussi Club PLUi / CNFPT pour la journée mobilité du 9 avril (hausse de fréquentation extranet suite aux communications du CNFPT)
- Kit de promotion du PLUi et de présentation du Club envoyé aux antennes régionales

FNCAUE

- Participation fréquente des CAUE aux actions du Club PLUi (GT nationaux, journées de sensibilisation...)
- Kit de promotion du PLUi et de présentation du Club envoyé aux CAUE

V- CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2016

L'accélération de la dynamique de prise de compétence des EPCI et l'augmentation substantielle du nombre de lauréats du Club suite à l'appel à projets 2016 renforce la nécessité d'une action d'accompagnement renforcé de la part du Club PLUi.

Afin d'assurer l'accompagnement de l'ensemble des communautés lancées dans une démarche d'élaboration de PLUi tout en maintenant la qualité, le Club se fixe pour objectif de renforcer son action auprès des élus et des techniciens (en EPCI ou dans les services déconcentrés).

À cette fin, un plan d'action est en cours de définition, comprenant plusieurs axes de réflexion :

- Généralisation des Clubs territorialisés à l'ensemble des régions ;
- Journée de travail DDT ;
- Kit de communication à destination des élus ;
- Mise à jour des fiches méthodologiques (concertation, cahier des charges de l'ingénierie...) ;
- Groupes de travail (PLUi et Eau, PLUi et Patrimoine) ;
- Éclairages juridiques ;
- ...

Par ailleurs, afin de continuer à soutenir le mouvement de prise de compétence PLUi par les EPCI, le Club et ses partenaires ont identifié des priorités pour les prochains mois :

- Poursuivre les actions de promotion et de communication ;
- Relancer de nouvelles journées de sensibilisation dans les régions les moins touchées par les prises de compétence ;
- Continuer le travail de sensibilisation sur des thématiques « prioritaires ».

ANNEXES : ORDRES DU JOUR DES CLUBS TERRITORIALISÉS

CLUB TERRITORIALISÉ ALSACE

Réunion du 19 février 2015

MATIN

9h00 **Accueil café**

10h00 **Introduction et présentation des ateliers (DREAL)**

10h30-12h30 **Ateliers techniques thématiques :**

Atelier 1 : Comment établir un état des lieux et un diagnostic économique de qualité dans un PLUi ?

Atelier 2 : Comment décliner la stratégie et les orientations en termes de développement économique dans le PLUi ?

Atelier 3 : Comment se positionner par rapport aux territoires voisins et aux différentes échelles territoriales ? Quels partenariats mobiliser à ces différents niveaux ?

Pause déjeuner 12h30 : **Buffet**

APRÈS-MIDI

14h00 **Introduction (DREAL)**

Tour de table des nouvelles intercommunalités membres et présentation des partenaires institutionnels de l'économie.

14h15 **Éclairage : les dynamiques économiques alsaciennes et leurs inscriptions dans les territoires**

14h30 **Synthèse croisée des travaux de la matinée**

14h45 **Débat et échanges**

16h00 **Synthèse du débat, perspectives et conclusions (DREAL)**

Sujets de la prochaine rencontre du Club.

16h30 **Fin de la journée**

CLUB TERRITORIALISÉ BASSE-NORMANDIE

Réunion du 27 janvier 2015

MATIN

- 09h45 **Accueil café**
- 10h00 **Mots d'accueil :**
Monsieur le président Communauté d'agglomérations du Pays de Flers François Anfray, DREAL Basse-Normandie.
- 10h10 **Retour sur l'évaluation du fonctionnement du Club**
- 10h20 **Actualités du Club PLUi**
Sophie Duplessy Cerema DTterNC
- 10h30 **Documents d'urbanisme et aménagement numérique**
Carole Lecomte DREAL BN, Sybille de Carcouet CAPF, Arnaud Rouilly Cerema DT Ouest (sous réserve).
Les usages du numérique
État des lieux du déploiement en Basse-Normandie
Exemple du PLUi de Flers
Les questions à se poser pour le document d'urbanisme
- 12h15 **Déjeuner (dans les locaux du domaine de Pont Ramond)**

APRÈS-MIDI

- 13h30 **PLU intercommunal et habitat**
Claude Hue Responsable Habitat-Ville, DREAL Basse-Normandie, Éric James CDC Vire
Les règles applicables aux PLUi bas normands
Retour d'expérience sur les PLH bas normands
L'exemple du PLUIH de la communauté de communes de Vire
- 15h45 **Conclusion de la journée et préparation de la prochaine séance du Club**
Date, lieu, choix des sujets.
Le repas sera pris au domaine de Pont-Ramond (prix 12€50).

Réunion du 2 juillet 2015

MATIN

09h45 **Accueil café**

10h00 **Mots d'accueil par M. Riguidel, Président de la CC communes de la Vallée d'Auge (CCVA) et François Anfray, DREAL Basse-Normandie.**

I- Activités économiques et offre résidentielle : recherche de corrélation ?

10h15 **Présentation de la problématique du territoire de Vallée d'Auge** : quel projet pour le territoire ; quel degré de mixité fonctionnelle, quelles conséquences en termes de déplacements, d'appartenance, de modes de vie... ?

Les travaux du PLUI : quelles stratégies à développer, quelles inflexions pressenties, identification des leviers d'action du PLUI

Marion Tissier CCVA - responsable du pôle aménagement du territoire-

10h45 **Échanges sur la présentation** : y a-t-il des constantes, quelle que soit l'échelle du territoire-support (de l'agglomération au bourg rural centre) ? Quelles conditions pour la faisabilité d'une mixité fonctionnelle ?

11h30 Présentation de l'étude (DREAL Pays de la Loire) sur la localisation des zones d'activités économiques, selon les territoires d'intervention ;

Laurent Heitz DDTM 14 - service urbanisme, déplacements, risques -

12h15 **Déjeuner + 13h** Présentation du parcours de visite de Mézidon ;

APRÈS-MIDI

II - Réflexions sur la structuration de l'offre commerciale d'un territoire

Visite de terrain à Mézidon-Canon : commerces de centre-bourg, de proximité, de périphérie ;

14h30 **Échanges en salle** : les différentes échelles d'analyse (commune, intercommunalité, territoires voisins) : complémentarités et concurrences ; les objectifs et actions du PLUI ;

- Les évolutions réglementaires des demandes d'autorisation commerciale: nouveaux critères ;

Laurent Heitz DDTM 14 - service urbanisme, déplacements, risques

16h15 **Conclusion de la journée et préparation de la prochaine séance du Club**

Réunion du 2 novembre 2015

MATIN

9h30 **Accueil café**

10h00 **Mots d'accueil par** : Mme Anne Hébert-Piquard, Présidente de la CC de Sèves-Taute

Présentation de la journée et tour de table par : François Anfray, DREAL de Basse-Normandie

Thème général de la journée : le PLUi, expression d'une vision partagée

10h30 **La sélection des prestataires extérieurs** – témoignage de la CC du Bény-Bocage

Alain Declomesnil, président de la CC du Bény-Bocage

et Florent Montreuil, technicien urbanisme et « assistance aux communes »

11h40 **L'association des principaux partenaires et des « forces vives » du territoire**
Témoignage de la CC de La Haye-du-Puits sur son expérience particulière

Julie Morin, chargée de mission PLUi

13h00 **Déjeuner en commun**

APRÈS-MIDI

14h00 **L'association du public** – témoignage de la CC de Sèves-Taute sur son expérience particulière

Anne Hébert-Piquard, présidente de la CC de Sèves-Taute

15h10 Le positionnement de l'État dans un contexte institutionnel en évolution et les attentes des collectivités

Pascal Henry, chef du SADT à la DDTM 50

16h00 Point d'information sur la numérisation des documents d'urbanisme et sur la loi NOTRe

Pascal Henry, chef du SADT à la DDTM 50

et Solange Charpentier, responsable de la géomatique à la DDTM 50

16h20 **Conclusion de la journée et préparation de la prochaine séance du Club**
dans un contexte d'élargissement (nouvelle région, nouveaux lauréats...)
Date, lieu, choix des sujets.

CLUB TERRITORIALISÉ BOURGOGNE

Réunion du 15 juin 2015

MATIN

09h30 **Accueil - café**

10h00 **Ouverture de la journée**

Mot d'accueil de Mme Dominique Lanoiselet, maire de Buxy (71),
Introduction de la réunion par Didier Soulage, Chef de service DREAL
Présentation du programme de la journée par Bruno Rambourg, DREAL,
Équipe d'appui Club PLUi bourguignon

10h15 **Actualité du Club PLUi national**

par Julie Espinas, Cérema/Lyon

10h30 **Présentation des Communautés de Communes lauréates de l'Appel à projet PLUi 2015**

par :

Mme Patricia Clement, Présidente de la Communauté de communes
Mâconnais Val de Saône (71),

M. Philippe Mignot, Président de la Communauté de communes du
Mâconnais Charolais (71),

M. le Président de la Communauté de communes Portes de la Bresse (71),

M. Daniel Duplessis, Président de la CC Sud Côte Chalonnaise (71),

M. Jean-Philippe Saulnier-Arrighil, Président de Communauté de
communes Cœur de Puisaye (89),

M. Luc Maudet, Président de la Communauté de communes de la Vanne
et du pays d'Othe (89).

11h15 **Présentation des grands types d'organisation de la gouvernance CC/
communes dans les EPCi**

Introduction par Julie Espinas, Cerema/ Lyon ;

retour d'expérience par Telesforo Tuna, Chargé de mission PLUi Cœur de
Puisaye Forterre (89)

échange avec la salle

12h30 **Déjeuner** [restaurant GIRARDOT]

APRÈS-MIDI

14h00 **Introduction à la thématique de la consommation d'espace par une
focale sur les démarches conduites par l'État en Bourgogne**

par Didier Soulage, chef de service DREAL

14h15 **Les freins à la densification** : Démarche de recherche conduite par
la DREAL, le conseil régional et l'ADEME en partenariat avec l'Université de
Bourgogne

par Myriam Borel, Université de Bourgogne/Maison des Sciences de
l'Homme

- 14h30 **Les outils de mesure de la consommation d'espace:** du quantitatif au qualitatif – pour quel type d'espace (habitat, commercial, infrastructures, etc.) ?
par Julie Espinas et Stéphane Leveque, Cerema/Lyon
- 14h50 **Atelier 1 :** Qu'entend-on par « gestion économe de l'espace » ?
Atelier animé par Julie Espinas et Stéphane Leveque, Cerema/Lyon
Atelier 2 : Quels outils urbanistiques pour mettre en pratique cette « valeur » dans les PLUi ?
Atelier animé par Yvan Telpic (DDT 89) et Loïc Duffy (DDT 71)
- 15h50 **Restitution des discussions d'ateliers** (2x10 mn)
par les animateurs
- 16h15 **Clôture de la journée en deux temps**
Intervention d'Elise Regnier, Directrice-adjointe DDT 71
Tour de table des élus et annonce de la prochaine réunion.

Réunion du 15 octobre 2015

MATIN

- 09h30 **Accueil – café**
- 10h00 **Ouverture de la journée**
Mot d'accueil de M. Diaz, Maire de Montillot
Pascal Germain, Président de la CCAVM ou Didier Ides, vice-président CCAVM (89) (sous réserve)
Didier Soulage (DREAL Bourgogne)
- 10h15 **Actualité législative : loi NOTRe ; loi Macron ; loi TEPCV; ordonnance sur le code de l'urbanisme**
par Julie Espinas (Cerema)
- 11h00 **Table ronde : Projet de territoire et réflexion autour des axes stratégiques du PLUi**
Invités :
Alain Rousselot-Pailly , Maire de Chatenoy-en-Bresse, conseiller délégué à la préparation du PLUi ,
Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne,
Adrien Lavier, Adjoint au Maire de Salins, en charge de l'urbanisme,
Communauté de communes du Pays de Salins les Bains,
Jean-Luc Salamolard, Vice-président en charge des travaux, de l'habitat, de l'environnement et du développement durable de la Communauté de communes de Cœur de Puisaye,
Eric Jublot, Maire de Charny, vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de Puisaye, en charge de l'urbanisme
Animateur : Yvan Telpic (DDT 89)
- Questions de la salle**
- 12h15 **Déjeuner sur place**

APRÈS-MIDI

14h00 **Présentation autour du thème de « l'économie circulaire »**

Intervention sur l'appel à manifestation d'intérêt : « Économie circulaire et urbanisme » (ouvert jusqu'au 20 octobre)

Présentation de Diane Santens (DREAL)

14h30 **Atelier 1:** Collaboration des communes, concertation avec les habitants
Intérêt et modalités de la collaboration communes/EPCI/comités de suivi du PLUi/bureau d'études... Modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par l'élaboration du PLUi

Atelier animé par Julie Espinas (Cerema) et Yvan Telpic (DDT 89)

Atelier 2 : PLUi et développement économique

Traduction d'un projet de développement économique dans un document d'urbanisme

Atelier animé par Loïc Duffy (DDT 71) et Nelly Vulcano-Greullet (DREAL)

15h50 **Restitution des discussions d'ateliers (2x10 mn)**

par un témoin de chaque atelier

16h15 **Clôture de la journée en deux temps**

Bilan de la journée par Nelly Vulcano-Greullet et annonce de la prochaine réunion du Club

Conclusion par Pascal Germain Président de la CCAVM ou Didier Ides vice-président CCAVM (89)

CLUB TERRITORIALISÉ LORRAINE

Réunion du 20 mai 2015

MATIN

- 9h15-9h45 **Accueil des participants**
- 09h45-10h00 **Introduction** par Mme Lejosne (DREAL)
Présentation de l'actualité du club PLUi par M. Poix (DGALN)
- 10h00-10h25 **Intervention de la CA du Grand Verdun sur sa politique de l'habitat au travers de son PLH/Échanges** avec la salle
- 10h25-11h00 **Présentation de la prise en compte de l'habitat dans le PLUi/PLUiH par la DGALN** (Mme Couton et M. Poix)
- 11h00-11h45 **Échanges** avec les collectivités
- 11h45-12h15 **Présentation d'exemples d'OAP** déclinant la thématique habitat par le Cerema (M. Pierron)
- 12h15-12h55 **Présentation par la CC Val d'Amour** de son PLUi intégrant l'habitat
- 12h55-13h00 **Mots de conclusion**
-
-

Réunion du 1^{er} décembre 2015

- 09h00-09h30 **Accueil des participants**
- 09h30-9h40 **Introduction par la DREAL Lorraine**
- 09h40-10h30 **La connaissance du potentiel foncier dans l'élaboration du PLUi**
par la Communauté de Communes du Pays de la Saône
Vosgienne et le bureau d'études Atelier des territoires
Propos introductifs : Cerema Dter Est
Échanges
- 10h30-11h20 **Les outils disponibles de mise en œuvre de la stratégie foncière**
par la Direction Départementale des Territoires des Vosges
Propos introductifs : Cerema Dter Est
Échanges
- 11h20-12h20 **EPF Lorraine** : les études de stratégie foncière, les nouvelles
démarches d'analyses foncières
par l'Établissement Public Foncier de Lorraine
Échanges
- 12h20-12h30 **Conclusion** par la DREAL Lorraine

CLUB TERRITORIALISÉ MIDI-PYRÉNÉES

Réunion du 30 juin 2015

MATIN

9h30 **Accueil café**

10h00 **Accueil-Introduction**

par Paul Salvador, président de la CC de Vère Grésigne Pays Salvagnacois (sous réserve) et un représentant DREAL Midi-Pyrénées / DDT.

Le Club PLUi national et les clubs en région ; points d'actualités législatives...

par Guennolé Poix, chef de projet PLUi DGALN/QV3

Échanges sur le projet de feuille de route du Club régional.

Expression des participants et synthèse collective

12H15 **Déjeuner**

Un déjeuner sera proposé au self du CNFPT pour les personnes inscrites.

APRÈS-MIDI

13H30 **La co-construction communautaire et la gouvernance politique et technique d'un PLUi ; pratiques encourageantes ou innovantes en région et hors région**

Table ronde :

Daniel Durand, vice-président de la CC de Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (82-81) en charge du PLUi,

M. Maurin, DGS de la Communauté de Communes de Prayssas (47),

Nathalie Herard, directrice du CAUE de Lot-et-Garonne.

Témoignages / échanges entre participants

Synthèse / consolidation des idées

Conclusion de la journée / évaluation / calendrier des prochaines rencontres

16h **Fin de la journée**

CLUB TERRITORIALISÉ NORD-PAS-DE-CALAIS

Réunion du 14 avril 2015

Ouverture de la journée

Francis Bouclet, Président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C)

Claude Allan, Président de Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO)

Données et enjeux économiques dans le Nord-Pas-de-Calais

Vincent Bonjour, Institut National de la Statistique et des Études Économiques, direction régionale du Nord-Pas-de-Calais, Lille

Attendus d'un PLUi en matière de développement économique

Bruno Lesaffre, Coordinateur territorial Côte d'Opale, DDTM 62

Thomas Wattez, Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO)

Table ronde sur le développement économique et les PLUi

Animation par Ali Louni (DDTM 59)

Participants : Jacques Berteloot, Maire de Pernes Lès Boulogne et chef d'entreprise ;

Jean-Jacques Hilmoine, Président de la Communauté de Communes de Fruges et environs ;

Didier Helleboid, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

Laurent Renavand, Agence d'urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer (AUDSO)

Exemples en matière de prise en compte des ZAE dans un PLUi

Étude relative aux zones d'activités économiques et à la consommation des espaces agricoles

Anne-Sophie Margollé (DDTM 62)

Consommation d'espace/requalification/renouvellement urbain

Clémentine Thierry, Fives Cail Babcock.

Ateliers thématiques

Atelier 1 : Commerce et artisanat

Animatrice : Anne-Sophie Margollé, DDTM 62

Intervenant : Grégory Dali, Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Atelier 2 : Tourisme et économie présenteielle

Animatrice : Marie-Julie Seyller, AUDSO

Intervenante : Virginie Caron, chargée de mission tourisme à l'AUDSO

Atelier 3 : Environnement, levier de développement économique

Animateur : Bruno Lesaffre, DDTM 62

Intervenant : Olivier Puteaux, Président du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale

Ressources techniques - Bilan du Club

Nathalie Pitaval, Cerema Direction territoriale Nord Picardie (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Conclusion de la journée et synthèse des ateliers

Réunion du 6 octobre 2015

MATIN

- 9h30 **Accueil**
- 10h **Ouverture de la journée**
Henri Debeaumont, Vice - Président de la Communauté de Communes de l'Atrébatie
- 10h10 **Cadrage réglementaire**
Les attendus d'un PLUi pour le suivi et l'évaluation : Ali Louni, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 59)
- 10h30 **Témoignages**
Mise en place d'indicateurs : Présentation de la méthodologie d'élaboration
Martin Bocquet, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Nord-Pas-de-Calais
Inventaire et observatoire du stationnement
Aurélie Doré, Communauté Urbaine du Grand Nancy
- 11h30 **Table ronde sur l'évaluation et le suivi d'un PLUi**
Animatrice : Sylvie Mathon, Cerema - Direction territoriale Nord-Picardie
Participants : Alain Méquignon, Président de la Communauté de Communes de Fauquembergues
Laurent Caux, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
Frédéric Lasseron, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
- 12h30-14h : **Pause déjeuner**

APRÈS-MIDI

- 14 h **Préparation et introduction aux ateliers**
Nathalie Pitaval – Cerema – Direction territoriale Nord-Picardie
- 14h15 **Ateliers thématiques.**
Sur chaque thématique, une rapide présentation des attendus en la matière sera réalisée et une grille reprenant les sous-thématiques sera donnée aux participants. Le groupe sera invité à sélectionner 2 à 3 sous-thématiques caractéristiques de son territoire sur lesquels un ou 2 indicateurs seront définis et discutés (conditions de suivi, moyens à mettre en œuvre)
- Atelier 1** : Habitat
Animateur : Ali Louni, DDTM 59
- Atelier 2** : Consommation foncière
Animatrice : Nathalie Pitaval, Cerema
- Atelier 3** : Biodiversité
Animateur : Laurent Laturelle, DDTM 62
- 15h45 **Conclusion de la journée**

CLUB TERRITORIALISÉ PAYS DE LA LOIRE

Réunion du 5 novembre 2015

MATIN

9h30-10h00 **Café d'accueil**

Animation générale de la journée par Patrick Garnier, Cerema Dter Ouest

10h00-10h30 **Introduction**

Madame la Préfète du Maine et Loire

M. Dimicoli, vice-président Angers Loire Métropole :

Accueil et témoignage

10h30-11h00 **Présentation de la démarche Club PLUI**

M. Guénolé Poix, Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR/DGALN/QV3)

11h00-13h00 **1^{ère} séquence thématique sur la Gouvernance**

Introduction et animation de cette séquence :

Romain Siegfried, Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) et Samuel Soriano, Agence pour le développement durable de la Région Nazairienne (ADDRN)

Table ronde : Communauté de Communes Terres de Montaigu, Angers Loire Métropole, Communauté de Communes de Doué la Fontaine, Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, La Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE)

13h-14h15 : Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h15-16h15 **2^e séquence thématique sur la Concertation**

Introduction et animation de cette séquence :

Emmanuelle Quiniou, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) et Jérôme Duchemin (Idea Recherche)

Table ronde : Communauté de Communes du Loir, Communauté de Communes Moine et Sèvre, Communauté de Communes de Montrevault.

16h15-16h30 Synthèse des débats

M. Philippe Schmit, Assemblée des Communautés de France (ADCF)

16h30-16h45 Conclusion et perspectives

M. Hervé Lepors, Adjoint à la Directrice, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL)

CLUB TERRITORIALISÉ PICARDIE

Réunion du 26 mars 2015

Mots d'accueil

État d'avancement des PLUi en Picardie, DREAL Picardie

La gouvernance des PLUi :

Éléments de cadrage sur la gouvernance, Cerema

TABLE RONDE « Quelle gouvernance mettre en place pour l'élaboration d'un PLUi ? »

La concertation :

Éléments de cadrage sur la concertation, Cerema

TABLE RONDE « La concertation dans le PLUi : enjeux, acteurs et moyens »

Présentation du Réseau Régional d'Aménagement (RRA), Conseil régional

Conclusion de la journée

Réunion du 16 octobre 2015

MATIN

9h **Accueil des participants**

Mots d'accueil (Bénédicte Thiébaud, présidente de la CC du Grand Roye et Jany Froissart, président du Club PLUi)

9h30 **Éolien et PLUi, quels enjeux?**

9h40-10h45 : **Le développement éolien en Picardie**

Connaître le contexte et les perspectives de développement à l'horizon 2050 (DREAL Picardie)

Anticiper les évolutions de la filière éolienne (ADEME)

Échanges avec les participants

10h45-12h30: **L'éolien dans le projet de territoire**

Développer des politiques d'accompagnement des collectivités : exemple du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Intégrer l'éolien comme tendance d'évolution des paysages : exemple de la CC du Val de Noye (Somme)

Faire de l'éolien un levier de développement local : exemple de la CC du Canton de Fruges (Pas-de-Calais)

Échanges avec les participants

12h30-14h00 : **Déjeuner**

APRÈS-MIDI

14h00-16h45 : **Les outils du PLUi pour maîtriser le développement éolien**

Intégrer les éoliennes dans les différentes pièces du PLUi (cabinet d'avocats CGCB)

Échanges avec les participants

16h45 **Conclusion de la journée**

**Ministère du Logement,
et de l'Habitat durable**

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

92055 La Défense cedex

www.logement.gouv.fr

